



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2012

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil Municipal et du Pré-contrôle de légalité
Unité Conseil Municipal
AC/SM/MB

Le vendredi 3 février 2012 à 14 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27 janvier 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

M. LEONETTI

Il y a une présentation. Mme MURATORE veut dire quelque chose.

Mme MURATORE

Je ne trouve pas très normal qu'on ait cette présentation avant la délibération inscrite à l'ordre du jour, car on a un certain nombre de questions à poser.

M. LEONETTI

Vous voulez que nous fassions cette présentation juste avant la délibération ?

Mme MURATORE

Non, j'aimerais mieux après. Parce que l'on ne peut pas dire ce qu'on a prévu de dire du coup...

M. LEONETTI

Vous préférez que l'on associe la présentation à la délibération ? Oui ? En faisant perdre un tout petit peu de temps à Monsieur CARRIE s'il est d'accord, on va faire ainsi. Vos souhaits sont des ordres, Madame MURATORE. Donc on passe à l'appel nominal.

APPEL NOMINAL par Monsieur GONZALEZ

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Éric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations :

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Alain BIGNONNEAU à M. Patrick DULBECCO, M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI, Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI, Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN, M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI, M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Mme Angèle MURATORI, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Édith LHEUREUX, M. Alain CHAUSSARD, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE

Présents : 33 / procurations : 10 / absent : 6

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2011 – PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

M. LEONETTI

Tout le monde a lu ce procès-verbal, pas d'intervention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Arrivée de Madame BOUSQUET

Présent : 34 / Procurations : 10 / Absents : 5

00-2 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI

J'ai les trois groupes de l'opposition qui souhaitent s'exprimer : Union pour Antibes Juan-les-Pins, La Gauche et l'Écologie, PS et Verts. Je vous écoute. Madame VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Bonjour Monsieur le Maire et mes chers collègues. Je voulais simplement intervenir sur le numéro 23 qui nous montre que les gérants d'Antibes Land non seulement se moquent de la population, des petits enfants qui ne peuvent pas dormir, des gens âgés qui n'arrivent pas à dormir non plus et des gens qui se lèvent tôt le matin pour aller travailler, mais je constate qu'en plus, ils se moquent de la Municipalité et que vraiment ça fait beaucoup de choses. Voilà, simple remarque.

M. LEONETTI

Merci.

Monsieur LA SPESA.

M. LA SPESA

J'interviendrai sur l'arrêté n°23 et le n°28.

Sur le 23 : depuis la fermeture du karting, les nuisances sonores ont bien diminué dans le quartier de la Brague. Maintenant il faut aller plus loin et arriver à faire comprendre aux responsables de la SARL Antibesland que les lois et les réglementations s'appliquent à tous. Il faut savoir que l'arrêté que vous avez pris, Monsieur le Maire, n'a jamais été respecté.

Aussi, nous souhaiterions avec les habitants du quartier concerné que la procédure arrive rapidement à sa fin. Contrairement au karting, ce n'est pas la fermeture d'Antibesland qui est demandée. Il suffit simplement que le propriétaire respecte les habitants et respecte les arrêtés comme il doit certainement respecter les consignes de sécurité de ses manèges. En tous cas, on l'espère.

Sur le 28 : cet arrêté fait état d'un don de l'artiste Jean-Pierre BERTRAND. Pourtant en commission des Finances, il a été proposé l'achat d'une œuvre de cet artiste pour 10 000 euros. Est-ce que l'on parle de la même œuvre ou ce don est l'amorce de l'achat en question ? Peut-être pourriez-vous nous donner le titre de cette œuvre bien que les façons dont Jean-Pierre BERTRAND nomme ses tableaux soient plutôt ésotériques, aussi nous serions complètement informés.

M. LEONETTI

Il n'y a pas d'achat. Sous contrôle des services et d'après ce que l'on m'a expliqué, c'est l'estimation de la valeur de l'œuvre. En aucun cas, elle est payée par la Ville.

Mme TORRES-FORET-DODELIN

En fait, il y avait deux œuvres : une qui était prévue à l'achat et une qui est donation. Et là, il s'agit de la donation.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Oui, je voulais compléter. Il y en a bien deux parce que d'un côté, on en a une estimée à 10 000 euros et de l'autre côté, on a 5 000 euros. Donc il y en a bien deux. D'accord, c'est bien ce que j'avais compris.

Moi, je voulais intervenir sur les marchés et sur les machines à voter.

Parmi les actes passés, nous découvrons la location de machines à voter. Si incontestablement, les machines permettent de gagner du temps de dépouillement, seul point positif, elle pose beaucoup d'autres questions. S'il est vrai que le vote électronique permet d'économiser le papier, il n'en a pas moins de retombées sévères sur l'environnement.

Tous les ordinateurs sont des équipements consommant une grande quantité de métaux rares, très complexes à recycler et très polluants. De plus, l'impression des bulletins de vote n'occupe qu'un poste accessoire des dépenses d'organisation d'un scrutin.

Aucun bilan n'a été réalisé et présenté au Conseil municipal, ni sur Antibes, ni sur les autres villes utilisant ces machines à voter. Aucun débat n'a eu lieu dans cette instance pour décider de continuer ou pas à utiliser les machines à voter.

Alors je citerai quelques évaluations des machines à voter. Selon le communiqué du 16 mai 2008 du ministère néerlandais de l'Intérieur, les appareils actuels n'apportent pas les garanties nécessaires. Ce pays a décidé de ne plus utiliser les machines à voter et pourtant elles sont fabriquées aux Pays-Bas.

L'Irlande a acquis 7 500 machines à voter qui ne sont pas utilisées à cause de considérations de sécurité. Si 10 % des votants se sentent exclus de l'acte de vote ou si 10 % des électeurs se trompent, c'est gravissime. L'accessibilité n'a jamais été étudiée scientifiquement sous l'angle interaction homme – machine. « Si il y a réclamation, nous n'avons pas la possibilité de vérifier, alors comment fait-on dans ce cas ? » Bernard BROCHAND, maire UMP de Cannes. « Nous appelons les autres maires à faire de même à propos de ces machines à voter. » David LISNARD, maire adjoint de Cannes. « Oui, l'AMF a pris position, nous sommes très réticents sur leur utilisation pour deux raisons. D'abord. Il y a des risques d'erreurs, d'erreurs mécaniques ou techniques. Et en second lieu, il me paraît important que les citoyens soient impliqués dans l'expression populaire. Il me paraît important que par exemple, le dépouillement soit fait par des hommes et des femmes qui sont des citoyens qui peuvent participer à cet acte essentiel du vote qu'est le dépouillement. Voici la raison pour laquelle l'AMF a été très réticente sur les machines à voter. » Jacques PELISSARD, président de l'Association des maires de France.

Alors pour nous, le vote est une démarche citoyenne et les citoyens n'ont pas été consultés sur les modifications apportées à l'organisation du vote. Nous demandons un moratoire, un débat public et la prise en compte de tout ce qui a été relevé comme difficultés avec ces machines, à savoir pas de recomptage possible, pas d'accès au code source et d'autres. Merci.

M. LEONETTI

C'est un leitmotiv chez vous, Madame, de reprendre ce sujet.

Par précaution, je n'ai fait qu'un tiers de machines à voter pour que lorsqu'un score vous paraîtrait défavorable au parti que vous représentez, vous ayez la conviction que ce qui s'est passé dans le dépouillement manuel montre bien qu'il n'y a aucun problème.

Contrairement à ce qu'on peut penser, la machine se trompe moins que l'humain et il suffit d'avoir l'ensemble des bulletins qui sont sur l'écran et paradoxalement et à mon plus grand étonnement, les personnes âgées sont au contraire beaucoup plus enclins à ce type de vote - tous les présidents de bureaux de vote me l'ont dit - qu'au vote avec le papier.

Dans ce qui concerne l'environnement, il ne vous a pas échappé que c'est un peu paradoxal une fois de plus, de dire que c'est contraire à l'environnement, dès l'instant où au contraire, il y a pas de papier à imprimer et que donc le phénomène est au contraire économe d'environnement.

Sur le coût, vous avez vu qu'il continue à diminuer et si il y a eu des machines dans un pays européen qui n'ont pas donné de critères de satisfaction, nous, nous avons le modèle qui est agréé par le ministère. Je vous le lis, NOR INTA 0750387A du 10 avril 2007 qui vise l'article L.57-1 du Code électoral précité.

Il ne vous a pas échappé non plus que vous avez là des heures de nuit de travail municipal qui diminuent d'autant. Et lorsqu'on m'a posé la question, est-ce qu'on doit l'étendre ? Moi j'aurais tendance à l'étendre à toute la ville, mais connaissant la réticence de quelques-uns, j'ai laissé la même proportion qu'antérieurement.

Comme ça si les votes électroniques donnaient un résultat très favorable à un parti et que les votes non électroniques donnaient un résultat inverse, il y aurait de quoi effectivement se poser des questions.

L'autre avantage, c'est, vous le savez, qu'il ne peut pas y avoir de contestation puisqu'à partir du moment où le choix est entré dans la machine, on peut revenir sur son vote si on considère que l'on s'est trompé.

Mais à partir du moment où il est validé par la machine, il n'y a jamais eu plus de votants que d'électeurs ou inversement. Je me souviens à l'époque où je présidais les bureaux de vote, nous vivions de temps en temps des moments de doute pour savoir si un bulletin était valable ou non car il avait une petite marque ou était froissé, etc. Là, vous n'avez pas toutes ces situations à envisager.

Enfin, l'idée qui m'avait été opposée, à savoir qu'il y aurait moins de gens qui iraient voter à cause des machines, l'endroit où l'on vote avec les machines est exactement au même chiffre que l'endroit où l'on vote sans les machines : 49 contre 48,94. Donc, c'est dire qu'il n'y a pas de barrière vis-à-vis du citoyen.

C'est comme si l'on disait qu'à l'école, faire de l'enseignement c'est avoir une plume Sergent-Major et se servir d'un tableau noir. C'est le contenu qui importe, c'est le résultat de l'élection qui compte. Ce n'est pas le mode de validation. S'il y avait le moindre doute dans mon esprit sur l'authenticité des résultats, croyez bien que cela serait supprimé.

Après que des villes ne veulent pas le faire... si Cannes ne veut pas le faire et qu'ils veulent continuer à dépouiller les bulletins en papier, qu'ils continuent.

Comment vous avez fait le vote sur... Pardon ? Ah, oui. Mais il y avait un crayon électronique quand même ? Il y avait un crayon électronique qui validait si les gens avaient voté ou pas voté. Vous voyez bien que vous vous servez aussi même au Parti socialiste, d'outils modernes ! Voilà.

Mme MURATORE

Non, non, c'était un crayon. Le crayon électronique permettait d'enregistrer les adresses au fur et à mesure des personnes qui le souhaitaient de manière à ne pas avoir après à ressaisir.

M. LEONETTI

Ah, d'accord. C'était l'organisation de votre fichier électoral.

Mme MURATORE

Mais le vote était papier et tout était papier. La signature papier, tout était papier.

M. LEONETTI

Vous aviez utilisé là aussi une méthode électronique. Et puis, il y a une ville qui n'est pas loin de chez nous, elle s'appelle Valbonne. Tous les votes à Valbonne sont faits en machines électroniques. Tous ! Comme quoi quand on me cite BROCHAND, je peux vous citer DAUNIS !

Sur Antibes Land, je crois que la Municipalité a montré qu'elle allait jusqu'au bout et que elle a saisi la justice.

Le Procureur donc a en les mains, une infraction réitérée à l'arrêté municipal. Je suis persuadé pour ma part que ce type d'activité dans d'autres villes, dans d'autres endroits peut être une activité de soirée et qu'elle peut très bien s'arrêter à 23 h 30. Il y a des exemples en France.

Je ne veux pas supprimer cette activité, je veux simplement qu'elle arrête les nuisances sonores qui se produisent tout autour. Et Dieu sait si certains m'ont accusé de laxisme, mais en tout cas que ma patience est allée au bout, au bout de la négociation. A partir du moment, comme sur le karting, où le déclenchement est effectué, il ne s'arrêtera pas. Je ne sais pas quand les décisions seront prises.

On m'a aussi beaucoup reproché de faire que les décisions sur le karting mettent sept ans. Ce n'est pas la faute du maire, vous le savez tous. C'est la faute de la justice, des procédures, des recours. Dans une démocratie, il y a des recours possibles et des attentes. Moi, je ne changerai plus. Je l'ai expliqué à Monsieur PETIT pour lequel j'ai par ailleurs beaucoup de sympathie. Je ne peux pas avoir négocié pendant tant d'années et avoir obtenu aussi peu de résultats.

Maintenant la machine est enclenchée et puis le droit, la justice dira le droit. Elle dira si 23 h 30 c'est excessif ou pas excessif ou si l'on considère que le maire a le droit de dire qu'à 23 h 30 les choses s'arrêtent à 23 h 30, elles s'arrêteront.

Il n'y a aucune faiblesse de ma part dans ce dossier et justement le fait qu'Antibes Land attaque devant la justice les arrêtés du maire, montre bien qu'il les a pris en compte et qu'il voit bien que les amendes qui tombent et qui s'accumulent sont pour lui un véritable problème. Il n'y a pas d'ambiguïté. On a longtemps négocié, j'ai eu beaucoup de patience. J'ai cru souvent aux promesses qui n'ont pas été tenues. Maintenant la procédure est enclenchée, elle ira à son terme.

Je crois que tout le monde en est bien persuadé, y compris Monsieur PETIT.

Y a-t-il d'autres arrêtés que je n'ai pas commentés ? Non. Il n'y pas de vote.

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - AGENTS DE POLICE MUNICIPALE - RÉGIME INDEMNITAIRE - REVALORISATION

M. LEONETTI

En 2005, le Conseil municipal a procédé à l'adoption d'un dispositif indemnitaire que je vous propose de rehausser et de le mettre au maximum de 20 % prévu par le décret.

Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur GASTALDI

Présents : 35 / Procurations : 10 / Absents : 4

00-4 - PLAGES ARTIFICIELLES - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC BALNÉAIRE - LOT D.P.M. N°31 « LE LIDO » - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA S.A.R.L. « LIDO PLAGE » - AVENANT N°3 AU SOUS-TRAITÉS D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

C'est une cession de parts classique et chaque fois, il y a une lettre qui part à celui qui cède et à celui qui achète les parts en rappelant que nous sommes dans une délégation de service public et qui a un terme et que la cession de parts ne peut aller que dans le cadre de la durée de la délégation de service public.

Je pose la question à l'opposition de savoir s'ils participent au vote. Non.

Ne participe pas : Mme VERCNOCKE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY.
Qui s'abstient ? Vote contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

00-5 - PLAGES NATURELLES & ARTIFICIELLES - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC BALNÉAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES - EXERCICE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Vous avez reçu toutes les informations. Si je vous les résumais, je dirais simplement : un, que l'ensemble des délégataires paye leur redevance, que ces redevances AOT comprises, englobent un peu plus de 900 000 euros.

Le deuxième élément est que les règles qui ont été mises à l'intérieur du cahier des charges sont respectées et que quelques infractions ont été notées et corrigées.

Enfin, que dans l'état économique des lots, sur cinquante plages, trente-neuf présentent des résultats satisfaisants ou très satisfaisants. Six ont un ralentissement d'activités, mais qui ne présentent aucun signe d'inquiétude. Trois présentent des résultats en évolution positive mais restent à surveiller et deux ont un exercice difficile, Star Plage et Voile blanche. Aucun n'est dans une situation de très grandes difficultés.

Voilà donc le rapport des délégataires. C'est une information.
Intervention Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, merci. On est informé et on aime bien commenter.

M. LEONETTI

Vous avez tout à fait le droit de le faire.

Mme DUMAS

Vous le savez, nous ne sommes pas favorables aux délégations de service public des plages, mais nous sommes par contre, parfaitement conscients que cette activité est source d'emplois et j'en reparlerai un petit peu plus tard dans ma déclaration.

M. LEONETTI

Voilà un début équilibré !

Mme DUMAS

Attention à la suite ! ...c'était pour laisser un peu de suspense pour le début.

Tout d'abord, rappelons que nous nous exprimons en effet sur les rapports annuels des exercices 2010. La conclusion des rapports, d'après les données purement comptables, explique en effet d'une façon générale la bonne santé des comptes des délégataires malgré les coups de mer et la baisse d'activité dans le secteur du tourisme. C'est comme ça que c'est présenté dans les rapports.

Cependant, si on le regarde d'un peu plus près, pour une grande majorité des plages, les bilans sont positifs grâce ou plutôt à cause d'une baisse des charges de personnel. Alors que l'exercice 2010 était l'année où la baisse de la TVA à 5,5 % devait permettre de créer des emplois.

Alors je sais, ce sujet, la baisse de la TVA, est particulièrement décalé en février 2012, mais aucun rapport ne parle de l'incidence de la mesure de la baisse de TVA qui était pour 2010, sur l'emploi.

Une autre remarque, plusieurs plages parlent de baisse de leur activité à cause de problème d'érosion du sable. Certains d'ailleurs se permettant même de ré ensabler sans demander les autorisations nécessaires à l'État et à la Ville. Alors vous le savez, c'est un sujet important l'érosion du sable, mais un sujet que nous ne pouvons pas poser que d'un point de vue comptable avec le seul nombre de transats, mais surtout d'un point de vue écologique. Et peut-être ces rapports peuvent être l'occasion d'ouvrir un débat à ce sujet-là. Alors il y a-t-il des études, des propositions de la Ville ou de l'État à ce sujet ?

Une dernière remarque, c'est stipulé dans la délibération. En 2015, la concession État-Ville pour Juan-les-Pins se termine. Il me semble que cette date doit être anticipée. Nous sommes en 2012 et aucune piste sur l'après 2015. Donc qu'en est-il ? Quelle sera l'échéancier et les modalités de l'ouverture du débat pour cette fin de concession entre l'État et la Ville ? Je vous remercie.

M. LEONETTI

Très bien !

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors tout d'abord, quelques remarques globales à toutes les DSP que nous allons examiner aujourd'hui. Les rapports des délégataires n'ont pas été remis à la commission consultative des services publics locaux, seules les analyses de la Ville ont été remises pour cette commission et nous n'avons pu disposer des rapports des délégataires qu'avec le CD du Conseil municipal.

L'article L.1411-3 du CGCT précise : "le rapport doit comporter tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle".

Le document remis annonce : la Ville procède à ce contrôle à la fois technique relatif à la qualité du service public rendu et financier. Mais il convient de faire une distinction entre des indicateurs de qualité de service et les conditions d'exécution du service public. Le rapport remis présente les conditions d'exécution du service - dans le cas des plages, la météo, la fréquentation touristique – mais il n'y a pas l'analyse de critères de qualité du service rendu.

L'analyse de la Ville reste essentiellement économique. La Ville a-t-elle fixé aux délégataires des critères de qualité qui devraient être analysés tous les ans ? Ces rapports 2010 donc maintenant plus globalement, sur les plages, ces rapports 2010 sont examinés très en retard, en février 2012.

Alors sur les plages, nous rappelons notre position. Il n'y a pas assez de plages publiques à Juan-les-Pins. Le renouvellement des DSP aurait pu permettre de rééquilibrer, mais cela n'a pas été votre choix. Êtes-vous allé en pleine saison voir la plage publique de la station ?

Un constat toutefois positif, maintenant des contrôles sont réalisés mais on n'a aucune indication sur le nombre de contrôles par plage. L'année dernière, la démontabilité était indiquée dans quelques rapports, cette année elle n'apparaît plus. Un avertissement a été remis. Lors du renouvellement des DSP, les résultats de ces contrôles ont-ils été un élément pris en compte dans la négociation ? Puisque des contrôles indiquent une certaine liberté avec les clauses de la DSP et la loi Littoral, les délégataires en infraction se sont-ils engagés à respecter le cahier des charges et la loi Littoral, mais le feront-ils ?

Et dans certains rapports, il y a toujours un mélange des activités liées à la DSP et aux autres activités. Il serait nécessaire d'exiger une comptabilité spécifique pour la DSP. Et nous constatons de nouveau un certain nombre de plages déficitaires. Certaines sont structurellement déficitaires. Cela ne peut manquer de poser question, surtout lorsque la clause rémunération du gérant n'est pas renseignée, ce qui est le cas dans beaucoup de dossiers. Merci.

M. LEONETTI

Alors sur l'ensemble des questions, bien sûr que vous avez un bilan qui est financier, mais le qualitatif est un élément de contrôle. D'abord, demandez aux plagistes combien de fois ils sont contrôlés pour vérifier la sécurité de leurs installations. Ils ont, comme c'est toujours le cas en particulier sur des restaurants, deux contrôles d'hygiène et de sécurité par an. C'est aussi une opération de contrôle vis-à-vis du service public.

Chaque été, il y a en début et en milieu de saison des contrôles de l'utilisation du domaine public maritime en coordination avec les services domaine public maritime et sur l'AOT.

En ce qui concerne votre intervention Madame DUMAS, j'avais dit qu'elle était pleine d'équilibre donc elle est équilibrée, mais un brin contradictoire. On ne peut pas dire ne pas vouloir d'emplois, et en même temps s'étonner qu'il n'y ait pas eu plus d'emplois avec la baisse de la TVA. Je rappelle que le service public des plages n'est pas un service de restauration.

Donc le nombre d'employés en restauration dépend de son activité. Il ne faut pas tirer comme conclusion qu'il y a une diminution des charges de personnel sur l'ensemble d'un service public balnéaire et que cela correspond à un problème de TVA sur la restauration.

Sur l'érosion du sable, ce débat a eu lieu. Je suis prêt à le représenter. Je crois que c'est Patrick DULBECCO qui avait montré les images d'érosion, comment c'était il y a 30 ans, comment c'était il y a 50 ans.

Un peu fatigué d'entendre que le sable s'en allait et que de mémoire d'hommes, il y avait du sable qui allait jusqu'à la pointe de la Garoupe, j'ai donc fait sortir un certain nombre d'archives et fait faire une double étude sur l'érosion du sable.

Par exemple, sur les plages artificielles, non seulement il n'y avait pas de sable, mais il n'y avait pas de route. La plage arrivait jusqu'aux bâtiments de l'autre côté de la route de bord de mer. Ça veut dire que lorsqu'on dit comment ça se fait que l'homme a perdu le sable ? Non, l'homme a gagné sur la mer et de temps en temps, la mer reprend ses droits.

Vous savez aussi qu'un coup de mer en Méditerranée peut enlever tout le sable qui a été amené et en même temps, c'est à la charge du délégataire de maintenir l'ensablement. Cet ensablement doit être fait, bien entendu, dans la période la plus tardive possible. S'il fait l'ensablement en février et qu'il y a un coup de mer, il n'aura plus de sable du tout.

Donc, je ne ferai pas, je le dis très clairement, des opérations artificielles de maintien de plage. Parce que ce n'est pas écologique et qu'à un moment donné, il faut trouver l'équilibre entre l'activité commerciale et économique et l'activité écologique.

On m'a rebattu les oreilles en prenant l'idée qu'à Cannes, eux, ils mettaient 1,5 million pour mettre des boudins en mer ! Vous avez vu les tempêtes qui se sont produites, les boudins ont été submergés et la mer est venue jusqu'au milieu de la Croisette. Il faut arrêter de penser que l'on peut empêcher des phénomènes de ce type. Alors, qu'on les compense temporairement pour une activité ludique, touristique, économique et commerciale, mais qu'on ait l'illusion de penser qu'on va changer la nature et les abords de la Méditerranée, il faudra beaucoup de siècles pour que cela change.

Ces cartes d'érosion de sable, qui avaient été présentées je crois par Patrick DULBECCO, on peut les regarder une fois encore. Ce sera de la pédagogie répétitive. Cela rappellera à tout le monde que l'on ne perd pas du sable et qu'il y a des endroits qui en gagnent. Parce que c'est comme ça la vie. Les flux enlèvent le sable d'un côté et l'amènent de l'autre.

Et cela doit nous permettre et c'est là-dessus que je veux déboucher, sur une réflexion pour 2015.

En 2015, les plages artificielles vont se mettre en place dans une nouvelle concession avec l'État. C'est le moment de réfléchir à la façon de maintenir et d'équilibrer en tout cas sur les plages artificielles, la façon d'avoir une activité économique et en même temps des plages naturelles.

Je vous rappelle que normalement, on devrait faire du 50 / 50. Là, on a beaucoup moins de plages privées que ce que nous autoriserait la loi. La loi, c'est 50 / 50 et on est à 40 aujourd'hui. Un des concessionnaires vient de mettre la clé sous la porte en disant que son exploitation n'étant pas viable, les travaux qu'on lui demande pour jusqu'en 2015 ne sont pas compatibles avec une activité économique. Ça casse un peu l'image du plagiste qui gagne des milliards sur le sable de Juan-les-Pins. Ça remet un petit peu les choses en place. Comme toutes les activités, il y en a qui sont très rentables et il y en a qui sont peu rentables. Celle-là donc va disparaître.

En même temps, vous l'avez vu, nous avons mis un trottoir le long de cette voie et j'espère que lorsque la RD 35 ira jusqu'à Golfe-Juan, on aura une voie à sens unique et donc un trottoir élargi pour piste cyclable et déambulations. Ça veut dire que les plages qui seront les plus près de Juan-les-Pins seront, bien entendu, favorisées commercialement parlant surtout compte tenu du parking aménagé du côté d'Antibes-les-Pins.

Il faut qu'on réfléchisse ensemble à dire que peut-être les plages privées devraient se concentrer à cet endroit-là, parce qu'elles ont un accès relativement facile à la ville et que le reste doit rester en plage artificielle non déléguée.

C'est une réflexion qu'il faut que nous ayons et qui me paraît utile d'ici 2015. L'an 2015, ce n'est pas tout à fait immédiat. Avant il y a même 2014. Cela nous permet quand même de travailler sereinement. Mais je suis preneur d'une réflexion sur la zone plage artificielle entre Juan-les-Pins et Golfe-Juan. Les services y travaillent et ils peuvent, bien entendu, présenter à l'ensemble du Conseil municipal, opposition comprise, leurs réflexions sur le sujet.

Cette information étant donnée, les explications, je l'espère, étant fournies, nous passons aux délibérations de Jean-Pierre GONZALEZ.

Monsieur GONZALEZ

01-1 - BOULEVARD DE LA PINÈDE - PARCELLE CO 179 / 256 POUR 56 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRÈS DE LA PROPRIÉTÉ SCI MÉDITERRANÉE

M. GONZALEZ

Les délibérations 1, 2, 3, 4 concernent des acquisitions l'euro symbolique. Donc je pense que, Monsieur le Maire, on peut faire voter délibération par délibération immédiatement.

M. LEONETTI

S'il n'y a aucun problème, je crois qu'il n'y en a pas. Je vais appeler les délibérations. Est-ce qu'il y a un vote commun ? Oui.

Personne n'est contre, ni s'abstient ? non.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-2 - CHEMIN DES BRUSQUETS - PARCELLE DS N° 1077 POUR 26 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRÈS DE LA PROPRIÉTÉ MOREL

M. LEONETTI

Même vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-3 - RUE DULYS - PARCELLES CV N° 264/368/ POUR 133 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRÈS DE LA PROPRIÉTÉ 'LE FACEMER'

M. LEONETTI

Même vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-4 - CHEMIN DES COMBES ET PREMIÈRE AVENUE - PARCELLE DP 342 POUR 55 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRÈS DE LA PROPRIÉTÉ SCI ILEX

M. LEONETTI

Même vote. Délibération adoptée à l'unanimité.

01-5 - LIAISON COMBES / RD 35 - PARCELLE DR 19 POUR 39 M² ENVIRON - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX D'UNE PARCELLE DE TERRAIN PROPRIÉTÉ LE BARON/DOTTA

M. GONZALEZ

C'est une acquisition d'une petite parcelle, mais ô combien importante puisqu'elle est au milieu d'une voie qui a commencé d'ailleurs à s'établir et qui va servir à désenclaver le quartier entre la route de Grasse et le chemin des Combes et qui passe le long de Villaverde pour rejoindre donc de la RD 35, le chemin des Combes.

Cette parcelle a été estimée par les domaines à 39 000 euros. Nous proposons l'acquisition à 39 000 euros et non pas 40 000 comme il était dit dans la délibération.

M. LEONETTI

Tout le monde a le petit plan ? oui.

Intervention du groupe Union pour Antibes Juan-les-Pins, Madame VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Je suis désolée, Monsieur MOLINE nous a fait défection au dernier moment et je n'ai pas son intervention. Alors, nous n'aurons pas d'intervention.

Je crois qu'il voulait plus ou moins revenir sur le prix, je crois.

M. LEONETTI

Moi je vais vous dire ce que j'aurais dit si j'étais dans l'opposition. Je trouve que c'est un peu cher.

Mme VERCNOCKE

Voilà, c'est ce qu'il voulait dire.

M. LEONETTI

Et ce que je répondrais si j'étais dans la majorité : c'est le prix des domaines.

Mme VERCNOCKE

Fin de l'intervention.

M. LEONETTI

Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Effectivement, on allait le dire que c'était trop cher parce que c'était au-dessus du prix des domaines. Il était affiché dans la délibération l'achat à 40 000.

M. LEONETTI

C'est rectifié !

Mme DUMAS

Oui, mais je n'ai pas eu la rectification.

Et en effet, c'était trop cher et d'autre part, en effet aussi, la réalisation d'une voie nouvelle dans le quartier des Combes nous semble en effet être une bonne chose. L'urbanisation de ce quartier appelle sans aucun doute des infrastructures publiques qui rendent la vie des gens plus facile.

Il y avait ce premièrement sur l'élévation du prix par rapport au domaine - il tombe à l'eau - mais il y a un deuxième. Le coût des travaux est bien sûr à la charge des contribuables, 70 000 euros. Troisièmement, enfin deuxièmement plus exactement, le propriétaire demande de se raccorder au réseau d'eaux pluviales de la ville. Sans réponse de vos services, je pense que cela va aussi être payé par la Commune. Si c'est le cas, il y a vraiment deux poids et deux mesures et avec d'autres sessions de terrain où j'ai du mal à saisir pourquoi.

M. LEONETTI

Monsieur GONZALEZ.

M. GONZALEZ

Tout d'abord, concernant le prix des travaux. Ce n'est pas le propriétaire qui les demande, c'est nécessaire pour le mur de soutènement pour permettre justement à la voie de pas recevoir un éboulement du terrain du dessus. Croyez bien que si on avait pu s'en passer, on se serait passé de ce coût des travaux. Mais ce n'est pas des travaux esthétiques, ce sont des travaux de confortement pour permettre à la voie de s'établir normalement. Ensuite en ce qui concerne le raccordement du pluvial, nous ne nous sommes pas engagés à raccorder le pluvial, sauf à voir si pendant les travaux, il est possible de le raccorder à un coût très minime, auquel cas nous le ferons sinon nous ne le ferons pas.

M. LEONETTI

Le plan s'explique de lui-même. Il y a ce triangle qui vient barrer la route donc il faut l'acquérir.

M. GONZALEZ

C'est une nécessité pour nous !

M. LEONETTI

Pourquoi c'est 39 000 euros parce que les domaines considèrent à la fois que c'est du terrain, mais en même temps que c'est un pourcentage d'activités commerciales qui est géré par la personne qui a une activité commerciale sur le terrain. C'est ainsi. Quant aux travaux de soutènement, Monsieur GONZALEZ l'a très bien dit. Ce n'est pas eux qui les demandent, c'est nous qui les faisons pour que la route soit sécurisée. J'aurais préféré payer moins cher et j'aurais préféré qu'il y ait moins de travaux pour faire cette voie, mais je n'ai pas d'autre issue que celle-là sauf à aller contester, perdre beaucoup de temps et peut-être perdre un peu d'argent aussi. Je vous propose d'accepter la délibération en l'état.

M. GONZALEZ

Je souhaiterais ajouter quelque chose.

Bien entendu, nous avons passé cette délibération parce que nous avons un point dur à résoudre et que nous tombions dans une propriété commerciale. Mais la plupart du terrain restant, nous l'avons eu à l'euro symbolique et qui plus est, les travaux ont été faits par certains promoteurs qui nous ont rendu la voie. Je crois que c'est une bonne chose et que tout compte fait, c'est la Ville qui est gagnante.

M. LEONETTI

Oui, mais comme tout le monde l'a souligné, c'est très important que l'on ait cette voie.

M. GONZALEZ

Voilà et d'ailleurs Madame DUMAS a souligné comme quoi cette voie était très importante pour le désenclavement du quartier.

M. LEONETTI

Au vote, qui est contre ? 3. S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

01-6 - 18 RUE DES CASEMATES - CADASTRE BN 45 - CESSION PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - DÉSIGNATION D'UNE COMMISSION AD HOC

M. GONZALEZ

Oui, ce sont des locaux de 192 m², mais qui malheureusement ont une configuration qui était très favorable pour l'ancienne fonction qui servait pour les archives. Quelques bureaux des Affaires culturelles ont été mis dans ces locaux, mais aujourd'hui comme il y a déplacement dans le futur théâtre, place Amiral Barnaud, ces locaux sont mis à la vente, au prix de 300 000 euros alors que l'estimation des domaines est de 187 000 euros.

M. LEONETTI

Intervention Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Mme VERCNOCKE

Monsieur MOLINE avait également l'intention d'intervenir. Étant donné que je n'ai pas son texte, je suis absolument désolée. Elle sera donc nulle et non avenue.

M. LEONETTI

Si j'étais à la place de Monsieur MOLINE, je dirais vous faites bien de vendre ces locaux parce qu'on voit bien que vous avez bien fait de construire un service culturel et en même temps on n'arrive pas à y faire des logements sociaux parce qu'il y a une ouverture d'un côté et une ouverture de l'autre. En même temps, peut-être que c'est ce que va dire Madame DUMAS ? même pas ! D'accord.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Mon intervention porte sur les deux ventes. Nous ne sommes pas opposés à ces ventes, car ces locaux sont difficilement transformables en logements sociaux. Mais nous demandons, compte tenu du retard de la Ville quant au respect de la loi SRU, que le produit de la vente soit attribué à la SACEMA ou à la CASA pour la construction de vrais logements sociaux. Merci.

M. LEONETTI

Madame MURATORE, je me permets de vous rappeler que la Ville n'a pas la compétence logements sociaux qui a été déléguée à la Communauté d'agglomération.

Mme MURATORE

Elle peut avoir du foncier et donner ce foncier.

M. LEONETTI

Néanmoins, nous avons utilisé tout l'argent que vous citez pour faire en sorte qu'on ait un maximum d'attributions sur le territoire de la Ville et que cela favorise donc l'implantation par la CASA de logements sociaux.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-7 - 15 RUE GEORGES CLEMENCEAU - CADASTRE BR N°3 03- CESSION PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE D'UN LOGEMENT - DÉSIGNATION D'UNE COMMISSION AD HOC

M. GONZALEZ

Nous avons des locaux de 119 m² à l'étage qui servait pour les Affaires culturelles et un lot B qui servait de stockage et qui est donc estimé à 60 000 euros.

Nous avons pensé qu'aujourd'hui nous nous contenterions de vendre le lot A. Le lot B ayant un usage actuel, nous reportons à plus tard sa fonctionnalité, son usage et une location éventuelle. Donc aujourd'hui, nous n'allons passer que le lot A, c'est-à-dire les 119 m², les bureaux de l'étage et pour un prix de 340 000 euros.

M. LEONETTI

Non ! 400.

M. GONZALEZ

346 000, c'était bien ça. L'estimation des domaines étant de...

M. LEONETTI

Il y a trois sujets. Alors, on va s'expliquer et on va dire les choses telles qu'elles sont.

Premièrement, pourquoi on ne vend pas le sous-sol à 60 000 euros ? On dit les choses parce qu'il n'y a pas à les cacher. Aujourd'hui, ça sert de stockage au Théâtre Antibéa et je ne vais pas leur demander de réintroduire à l'intérieur du théâtre tous les stockages de décors qu'ils ont et donc on sursoit à cette vente.

Le deuxième, c'est que j'ai estimé, en Conseil d'adjoints, que les 346 000 euros des domaines me paraissaient inférieurs au prix du marché. Et donc, on a proposé 400 000 euros à la vente.

Troisièmement, avant cette vente, j'ai demandé à Madame BLAZY et aux services de la SACEMA de faire une étude pour voir si on pouvait faire un ou deux logements. Le prix n'est pas raisonnable compte tenu du fait - et je reviens sur ce qu'a dit Madame MURATORE - que faire un logement social à cet endroit-là à ce prix est déraisonnable. Avec cette somme, on peut faire bien plus de logements et je vous rappelle que par exemple, l'îlot Macé a coûté 2 millions d'euros pour faire des logements, mais dans un cadre dans lequel on avait une somme de logements, trente-neuf, et donc vous voyez la proportion, un logement à 400 000, trente-neuf logements à 2 millions. Donc, il est clair que la rentabilité de l'espace était mauvaise.

Je vous ai donné toutes les explications résumées, on ne vend pas le lot B pour les raisons que je vous ai exprimées. Deuxièmement, 346 000 prix des domaines, prix de vente Ville 400 000. Troisièmement, impossibilité de faire autre chose qu'un seul logement social à un prix qui effectivement est disproportionné.

La parole est à Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Je vais dire ce que vous aviez dit tout à l'heure. Autant on a voté en effet la vente des locaux tout à l'heure de la rue des Casemates, autant celui-là on ne le votera pas parce que c'est toujours pareil. À chaque fois que la Municipalité veut vendre quelque chose dans le vieil Antibes, vous avez toujours la même formulation, en effet, "c'est trop cher pour faire du logement social". D'abord, la preuve n'a jamais été faite et je trouve que permettre de résorber la liste d'attente des personnes qui sont en attente d'un logement social, ça n'a pas de coût. Donc le but, ça doit être un objectif premier.

Et deuxième chose, un autre problème récurrent, c'est la modification de la sociologie de la vieille ville qui devient inaccessible, en effet, aux petits revenus. Et à chaque fois que vous vendez un bâtiment ou un logement commercial, on peut être sûr que cela servira forcément à la spéculation immobilière avec tout cela que ça induit, en effet, pour l'équilibre de la vieille ville. Là, on votera contre.

M. LEONETTI

Je vous ai un peu répondu par anticipation, Madame DUMAS. Si on ne fait pas l'îlot Macé et c'est beaucoup plus cher, je parle devant Laurent CARRIE, beaucoup plus cher de faire du logement social dans la vieille ville que de faire du logement social sur un terrain nu en bordure de route. Mais la volonté, ce n'est pas d'en faire un de temps en temps, c'est d'en faire de manière importante et quand on fait quarante logements et que ça coûte 2 millions, je vous laisse compter par logement.

C'est plus intelligent de prendre l'argent et de faire des îlots tels qu'on le fait à l'îlot Macé plutôt que de prendre 400 000 euros et de les mettre sur un seul logement de 120 m².

M. GONZALEZ

Je peux rajouter quelque chose ?

M. LEONETTI

Volontiers, Jean-Pierre.

M. GONZALEZ

J'ajouterai qu'effectivement sans foncier directement pour construire, c'est difficile d'avoir un coût de revient de 2 500 euros tout compris, foncier et construction. L'essentiel c'est d'avoir ce foncier. Nous l'avons à Marenda-Lacan. Et dans le projet Marenda-Lacan, il est prévu. Mais oui, mais Madame, on vous donne exactement l'exemple que vous recherchez. Là, nous avons une volonté de créer du logement social parce que nous avons la possibilité financière de la faire parce que le foncier nous appartient.

M. LEONETTI

Madame DUMAS, vous avez dit tout à l'heure, ça n'a pas de coût. Si, ça a un coût. Le social a un coût et la rentabilité du social a un coût.

On ne peut pas faire un coût à 400 000 euros pour une seule famille avec en plus un accès handicapés qui n'existe pas et quelques difficultés supplémentaires.

Alors qu'on peut se trouver dans une situation où l'utilisation de l'argent peut être mieux servie pour un plus grand nombre. C'est ça la démocratie, en fait.

Ce n'est pas pendre beaucoup d'argent pour un seul et c'est de prendre beaucoup d'argent pour beaucoup. Et quand vous avez un bilan qui montre qu'en sept ans, la Communauté d'agglomération est passée de 1,3 million pour le logement à 13 millions. Ça s'est multiplié par dix. Vous pouvez me dire que ce n'est pas assez, mais si on prend ces 13 millions et au lieu de faire quarante logements, on en fait un. On pourra toujours dire on a mis 13 millions, mais on n'aura pas répondu à l'attente et aux besoins de certains.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Comme vous parlez de la Lacan-Marenda, il y avait le morceau de terrain que vous avez choisi de vendre et qui était en limite de la zone Lacan-Marenda, que vous pouviez tout à fait garder et sur lequel les logements sociaux auraient été possibles. Alors, ce n'est pas très logique comme remarque. Mais, vous me dites pas la destination de ce...

M. LEONETTI

Mais ça n'a rien à voir ce que vous êtes en train de dire. On ne va pas revenir sur...

Mme MURATORE

Si, ça a à voir puisque Monsieur GONZALEZ dit...

M. LEONETTI

Je ne veux pas y répondre.

Mme MURATORE

À Lacan-Marenda, on fera du logement social.

M. LEONETTI

Je ne veux pas y répondre parce qu'on délibère. Donc vous me dites si vous êtes pour, vous êtes contre. Vous me donnez vos arguments, j'essaie de vous y répondre. C'est tout.

Mme MURATORE

Vous n'avez pas répondu sur l'utilisation des ressources dégagées de cette vente.

M. LEONETTI

Bon, c'est ça la question ? Bon alors, sur celle-là ? Sur le 15 rue Georges Clemenceau ?

Mme MURATORE

Sur les deux, j'avais dit que mon intervention était pour les deux donc soit pour la SACEMA, soit pour la CASA. Merci.

M. LEONETTI

De toute façon, la Ville, vous le savez, a une contribution importante puisqu'elle donne de l'argent à la CASA dans le cadre de la compensation de la loi SRU et du fait qu'on est à sept et que la loi SRU fixe comme objectif vingt. Dans ce cadre-là, elle contribue. Ensuite, la Ville contribue et elle ne fait jamais de culbutes particulières. Quand elle vend un terrain à la CASA, elle vend le terrain au prix des domaines. Donc elle ne se met pas non plus dans une situation spéculative et elle ne dit pas « je vais faire de l'argent pour faire de l'argent ».

Le troisième point, c'est que tout le monde peut comprendre que l'argent ne se produit pas dans une arrière-boutique de la Ville d'Antibes, ni de la Communauté d'agglomération. Et que l'intérêt est de faire en sorte de faire des opérations qui sont des opérations équilibrées.

Je vous rappelle aussi que lorsque l'on regroupe tous les services culturels à l'ancien tribunal et qu'on fait un théâtre, j'annonce très clairement que les locaux pour construire ce théâtre de l'ordre de 1,2 million, pour le réhabiliter, ne doivent pas être pris dans la poche des contribuables, mais dans une opération immobilière qui fait que cette opération s'équilibre. Dans quel endroit on peut ne rien vendre, tout donner et ne jamais rentrer des bénéfices à l'intérieur de la ville. Je répète que la Communauté d'agglomération a la responsabilité de faire des logements sociaux, que nous lui avons donné les moyens et qu'au prochain DOB, nous verrons que ayant terminé les équipements structurants, on va augmenter encore les moyens sur ce poste des logements.

Mais ce poste des logements, il faut qu'il soit utile. Je ne dis pas rentable sinon ça va vous faire bondir au plafond. Mais oui, rentable ! Quand on a un terrain et qu'on peut construire plusieurs logements sociaux, il faut le construire à un coût de sortie de 2 500 euros le m². Si on construit chaque fois à 5 000 euros le m² pour le logement social, c'est mécanique on construira deux fois moins vite de logements sociaux.

Alors, on passe au vote. Je crois que tout le monde a compris. Alors on va voter ça et après je vous demanderai de désigner les personnes qui sont à la commission ad hoc. Alors on vote Georges Clemenceau. Qui est contre ? trois. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

M. LEONETTI

Maintenant, je vous demande si vous voulez bien reprendre la commission ad'hoc qui avait antérieurement été mise en place. Je lis sa composition. Elle est composée de cinq membres de la majorité, deux membres de l'opposition.

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
M. LEONETTI	M. BIGNONNEAU
M. GONZALEZ	Mme BADAOU
M. GENTE	M. BARBERIS
Mme TROTOBAS	Mme BOUFFIER
Mme THOMEL	M. PADOVANI
M. MOLINE	M. DUJARDIN
Mme MURATORE	M. AUBRY

Est-ce que ça vous convient comme répartition ? Est-ce que vous souhaitez modifier ces noms ?

Mme DUMAS

Non, ça nous convient. On a voté contre la vente de Clemenceau donc ça me paraît normal en effet qu'on ne participe pas à la commission.

M. LEONETTI

Mais c'est prévu comme ça. J'allais presque dire, c'est par anticipation étudié pour.

Alors pour la majorité, il y a personne qui ne veut pas y aller ? Personne. Donc je ne fais pas d'appel à d'autres candidatures.

Est-ce que pour l'Union pour Antibes Juan-les-Pins, MOLINE, DUJARDIN vous convient, Madame VERCNOCKE ? On laisse comme ça.

Et pour le Parti socialiste, MURATORE, AUBRY vous convient dans cet ordre-là ?

Je m'adresse à Monsieur LA SPESA et à Madame DUMAS, vous ne participerez pas au vote ? Vous acceptez que ceux qui participent au vote le fassent à main levée. Je vous remercie. Je vous propose les noms de titulaires et de suppléants. Qui est contre ? S'abstient ?

L'ensemble des candidats a été désigné, à l'unanimité, pour siéger à la Commission ad'hoc chargée de l'examen des candidatures et offres.

01-8 - RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES - RÉAMÉNAGEMENT DU COLLECTEUR DU CHEMIN DU PONT ROMAIN - CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS DE LA SCI LES BREGUIERES - AUTORISATION DE SIGNATURE - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GÉNÉRAL

M. LEONETTI

Jean-Pierre GONZALEZ.

M. GONZALEZ

Oui, il s'agit de l'aménagement d'un collecteur d'eaux pluviales au chemin du Pont Romain. Ça permet d'améliorer la collecte des ruissellements qui s'effectuent sur le domaine public et chez les particuliers riverains ainsi que l'évacuation dans le vallon sur la Brague. Ce collecteur pluvial reprend également les rejets d'eaux du nouvel établissement les Jardins de Saint-Paul réalisé par la SCI Les Breguieres. Et nous avons pu obtenir de cette SCI qu'elle participe aux travaux à hauteur de 63 000 euros.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

03-1 - COLLEGE DE LA ROSTAGNE - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**M. LEONETTI**

Georges ROUX.

M. ROUX

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit du changement de dénomination du collège de la Rostagne. Le changement de dénomination d'un EPLE c'est-à-dire un établissement public local d'enseignement est dans le cas d'un collège de la compétence de la collectivité départementale. Le Conseil Général doit auparavant recueillir l'avis du maire de la commune et du conseil d'administration du collège. Le 29 novembre dernier, le conseil d'administration de la Rostagne a proposé le nom de Sydney BECHET. Tous les antibois savent que Sydney BECHET fut un jazzman de renommée mondiale et qu'il a été un juonais d'adoption des années 1950 à 1960. Aussi, je vous demande d'approuver cette nouvelle dénomination qui sera effective lors de l'inauguration du collège d'Antibes-les-Pins.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, je suppose. On est d'accord.

Délibération adoptée à l'unanimité.

04-1 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE -THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES - APPROBATION DU PRINCIPE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES STATUTS - SOUSCRIPTION AU CAPITAL - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ASSEMBLÉES**M. LEONETTI**

Donc je vous propose que Monsieur Laurent CARRIE fasse la présentation de ce qu'est la société publique locale, puis ensuite qu'on arrive au débat puis à la désignation.

M. CARRIE

Merci beaucoup. La CASA, lors de sa création, a pris dans ses compétences, la compétence optionnelle « équipements culturels et sportifs ». Et dès 2003, par délibération définissant l'intérêt communautaire, elle a reconnu comme opération relevant de l'intérêt communautaire, la création du théâtre communautaire d'Antibes. Depuis, le projet de salle de spectacle autour d'un théâtre communautaire a été mis en place. Ce que je vous propose peut-être en préambule, c'est de refaire un petit zoom rapide sur le projet. Ne serait-ce que sa présentation entre trois dimensions et son positionnement qui permet de mieux voir la configuration du projet avec une salle, une cage de scène, un atelier auditorium et une nef et son positionnement géographique donc à proximité immédiate de la piscine.

Vous avez ici une prise de vue donc avec une prise de vue extérieure donc du bâtiment et une prise de vue intérieure, on voit la salle avec les différents niveaux. Un petit point technique sur la composition du bâtiment. Il est composé d'une grande salle sur six niveaux d'une capacité de 1 230 places assises. Il est composé d'une scène d'une profondeur de 18 mètres et d'une largeur de 28 mètres, d'un auditorium salle de répétition de 413 m² qui peut accueillir des gradins rétractables pour 250 personnes et 380 m² de plancher de scène. À côté de cette grande salle, on a une brasserie de 150 m², un espace exposition de 200 m². Le tout, la somme du bâtiment présente une surface de 9 286 m², 2 663 m² de surface extérieure et un parking de 228 places de stationnement enterré sur trois niveaux. Voilà pour la présentation technique.

Un petit rappel sur le budget. Le coût global de l'opération est 33 millions d'euros H.T. avec un partenariat financier de l'État, du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Ville d'Antibes par l'intermédiaire d'un fonds de concours, la CASA finançant le solde.

Dans cet esprit, le projet avançant, les travaux devront être terminés pour la fin 2012 pour une ouverture prévue début 2013. La CASA avec la Ville d'Antibes ont souhaité s'associer pour créer une société publique locale, en charge de sa gestion puisque la CASA est compétente pour la construction et l'exploitation de la salle.

Le choix qui est proposé aujourd'hui, est de créer une société publique locale. Une société publique locale, son régime juridique est récent puisqu'il date d'une loi de 2009. Il repose sur deux statuts : celui d'une société anonyme c'est-à-dire les sociétés anonymes du Code du commerce et celui d'une société d'économie mixte locale prévue par le Code général des collectivités locales. L'avantage - et c'est pour ça que ce modèle vous est proposé aujourd'hui - du système de société publique locale, c'est qu'il bénéficie du régime qu'en droit européen depuis 1999, on appelle le régime in house.

C'est-à-dire qu'en fait la société publique locale tout en bénéficiant de règles souples de gestion, est assimilée à un service de la collectivité publique et donc la CASA et la Ville d'Antibes pourront recourir aux services de la société publique locale directement, sans qu'il ne soit nécessaire de passer à une mise en concurrence comme c'est devenu le cas pour les sociétés d'économie mixte.

C'est une grande souplesse puisque la CASA et la Ville pourront confier des missions à la société publique locale directement puisqu'on est sur un statut dérogatoire aux règles de la commande publique. Par contre, la CASA bien qu'étant une société privée reste un opérateur public, de droit public, qui intervient dans le droit public et donc elle est soumise, elle, aux règles de la commande publique, règles qui sont prévues par l'ordonnance du 6 juin 2005 qui fait que les dépenses effectuées par la société publique locale doivent respecter les principes de concurrence et de transparence.

En ce qui concerne l'actionnariat de la société publique locale, le capital social de la SPL est fixé à 37 000 euros qui est divisé en 370 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune et l'actionnariat est réparti en deux parts égales : 50 % pour la CASA, 50 % pour la Ville. Chaque actionnaire ayant 18 500 euros d'actions et chacun ayant des droits de vote en proportion. Les statuts qui vous sont proposés permettent une extension, le cas échéant si ça s'avérait intéressant, à d'autres communes dans un second temps. Donc un capital composé moitié, moitié par la CASA et par la Ville d'Antibes.

En ce qui concerne la gouvernance, c'est le schéma qui vous est proposé, celui des sociétés anonymes classiques avec un conseil d'administration, une assemblée générale, un directeur général. Le conseil d'administration pour démarrer est composé de huit administrateurs, dont un président. Et là aussi, la répartition des sièges qui est proposée dans les statuts est à parts égales, quatre sièges pour la CASA, quatre sièges pour la Ville d'Antibes et la fonction de président revenant à la CASA. Les assemblées générales sont soit extraordinaires, soit ordinaires.

Essentiellement, elles se prononcent sur les questions de modification des statuts donc c'est assez ponctuel comme réunion. Elle dispose de deux représentants pour chaque actionnaire, pour les deux groupes d'actionnaires : un représentant pour la CASA et un représentant pour la Commune d'Antibes.

La direction générale de la société publique locale est dirigée par un directeur général qui est nommé et révoqué par le conseil d'administration à tout moment et ce directeur général dispose de pouvoirs étendus pour agir au nom de la société. Il exerce néanmoins ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, c'est-à-dire qu'il ne peut exercer que des missions dans le cadre de l'objet de la société publique locale qui est, je vous le rappelle, lié à l'exploitation de la salle de spectacle communautaire. Et néanmoins aussi, même si il a des pouvoirs étendus, il peut voir sa délégation financière limitée par le conseil d'administration, c'est-à-dire qu'au-delà d'un certain seuil, il doit rendre compte au conseil d'administration.

En ce qui concerne le fonctionnement, l'activité qui est prévue, enfin ce qui va être confié par la société publique locale, par la Ville et par la Communauté d'agglomération, c'est l'exploitation de la salle de spectacle, de la brasserie et du parking.

Ces trois activités vont concourir à 100 % au résultat annuel de la société publique locale. Sur le principe de fonctionnement, c'est une participation à 50 / 50 des actionnaires au comblement du déficit d'exploitation annuel. C'est un coût qui est fixé chaque année en fonction du contrat que l'on va avoir avec la SPL, c'est-à-dire il y a un contrôle en amont des collectivités sur le coût de la salle de spectacle. Aucune dépense n'est supportée en direct par la Ville et par la CASA et c'est la SPL qui supporte l'ensemble des dépenses.

Les contrôles, bien que ce soit une société soumise à un régime de droit privé, elle a plusieurs types de contrôles internes et externes. Le premier que je cite en amont qui n'est pas dans la diapositive, c'est tout simplement le contrat qui est fixé par les collectivités et la SPL, c'est-à-dire que tout est verrouillé en amont dans le contrat par lequel les collectivités vont confier à la société publique la gestion de la salle et de ses annexes.

C'est le premier contrôle important, un contrôle politique qui est fait par les assemblées. Deuxièmement, sur le plan interne, la gestion de la SPL est contrôlée par le conseil d'administration qui est composé d'élus uniquement qui vont contrôler l'exploitation et on a vu que le directeur général devait rendre des comptes au conseil d'administration notamment pour les contrats qu'il passe pour assurer ses prestations. Sur un plan externe, la société publique locale est soumise au contrôle des commissaires aux comptes et au contrôle de la Chambre régionale des comptes. Et d'une manière générale, les délibérations prises par le conseil d'administration et par les assemblées générales sont transmises au Préfet dans le cadre d'un contrôle externe. Voilà Monsieur le Maire et messieurs les conseillers.

M. LEONETTI

Merci. Madame TORRES.

Mme TORRES-FORET-DODELIN

Je remercie Monsieur CARRIE d'avoir exposé les atouts de la société publique locale qui a été votée effectivement par une loi récente, d'ailleurs à l'unanimité au Parlement. Alors, les atouts de la SPL, vous avez rappelé, je vais simplement dire que c'est une structure à statut privé avec capital entièrement public, maîtrise politique, gains de temps et d'argent lié à l'absence de mise en concurrence et de publicité, souplesse de gestion, sécurité juridique et transparence.

Alors vous avez présenté la salle de spectacle, le bâtiment lui-même. Il y a effectivement le mode de gestion et après il y a la programmation. La délibération porte effectivement et uniquement sur le mode de gestion donc la création de cette société publique locale et la désignation des membres du conseil d'administration.

En ce qui concerne la programmation, je pense qu'on peut toujours en dire un petit mot peut-être si vous voulez intervenir sur ce point.

Simplement, il faut désigner, d'abord accepter, approuver le principe de la création de la société publique locale, approuver le montant de la participation financière, approuver les statuts, désigner les quatre élus et désigner l'élu parmi les quatre désignés pour le compte du conseil d'administration en charge de représenter la Ville à l'assemblée générale.

Alors, en ce qui concerne les actionnaires donc deux actionnaires, la Communauté d'agglomération de Sophia et la Ville d'Antibes. Pourquoi? Parce qu'il y a une compétence croisée puisque la Communauté d'agglomération a en charge la gestion de l'équipement culturel et la Ville d'Antibes a effectivement compétence en matière culturelle. Ça, c'est pour effectivement reprendre une remarque qui m'avait été faite sur la compétence de la Ville et de la Communauté d'agglomération.

Je voudrais aussi rappeler que les membres du conseil d'administration en ce qui concerne la CASA ont été élus par une délibération de mois de décembre et peut-être les rappeler : Monsieur LEONETTI, Monsieur BURON, Monsieur CAMOU et Monsieur GUMIEL.

Alors, je vous demande d'approuver le principe de la création donc de cette SPL et en ce qui concerne les quatre élus qui vont siéger au sein du conseil d'administration de la SPL. Il y a quatre personnes à élire et donc des personnes se sont portées candidates. Je me suis portée candidate.

M. LEONETTI

Je voudrais si vous voulez bien, c'est qu'il y a approbation du principe de la création de la société. Et puis ensuite on désignera les candidats.

Alors comme il y a tout le monde qui veut s'exprimer, Madame VERCNOCKE. Ensuite la Gauche et l'Écologie, ensuite PS et Verts.

Aujourd'hui c'est facile pour Union pour Antibes Juan-les-Pins, je n'ai pas d'hésitation à qui donner la parole.

Mme VERCNOCKE

De toute façon, je crois que cette fois-ci il n'y en aurait pas eu. Monsieur le Maire, mes chers collègues et surtout chère Madame TORRES FORET DODELIN.

Donc à mon grand regret et contrairement à mes habitudes, je n'ai pas pu assister à la commission ad hoc, ce dont j'ai d'ailleurs demandé déjà à Madame TORRES FORET DODELIN de m'excuser. Mais il semble qu'il avait été question d'ailleurs pour la gestion du théâtre communautaire d'une DSP en première intention. Je saisis l'occasion de rappeler ici que l'Union pour Antibes Juan-les-Pins n'a absolument aucun a priori idéologique quant au mode de gestion des différentes activités de la Commune.

C'est-à-dire que lorsque nous pensons que la Commune possède une bonne expertise et peut gagner de l'argent sans trop de risques, et bien nous sommes favorables à une régie. Et lorsque nous pensons qu'il y a une activité nouvelle pour laquelle on n'a pas de recul et surtout qu'il y a un risque financier, dans ce cas-là nous sommes davantage favorables à une DSP qui rapporte moins aux collectivités, mais qui limite le risque financier.

Alors en ce qui concerne la SPL, c'est sûr que lorsqu'on lit l'association de termes qui est société publique locale, c'est très rassurant quant à la reprise en main de leurs intérêts par les collectivités locales, d'autant qu'il y a aussi une petite connotation de modernité européenne. Mais je ne pense pas enfin dévoiler un scoop en disant que la SPL en elle-même fait déjà l'objet d'un certain nombre de critiques qu'il est intéressant de rappeler même si dans ce cas précis, ça sera uniquement pour faire l'avocat du diable.

On sait qu'elle a des clignotants peu visibles en cas de difficultés, avec ses flux financiers – pardon - croisés, avec des contrôles de Chambre régionale qui sont loin d'être automatiques et des résultats qui sont présentés hors bilan et qui peuvent dans certains cas provoquer un endettement qui serait un petit peu indolore. Il est également tentant d'externaliser par ce moyen, des charges de personnel liées à l'activité et les recrutements de droit privé sont financés par l'investissement et les recettes de même d'ailleurs que les personnels fonctionnaires détachés. On peut ainsi faire apparaître dans certains cas, une réduction apparente des coûts salariaux sur la Commune, mais les charges n'en restent pas moins aussi lourdes pour les collectivités locales actionnaires et favoriser ainsi une dérive de la masse salariale.

Si on s'exonère des contraintes de la concurrence avec les contrats dits in house, on risque aussi parfois des surcoûts qui peuvent être liés au monopole local de certaines activités. À ce stade, certains peuvent dire que la SPL présente également des désavantages par rapport à la régie parce qu'on s'exonère également des règles strictes de contrôle de la gestion publique habituelle et on peut s'éloigner de fait de la lisibilité par les citoyens.

Mais dans le cas qui nous intéresse, qui est celui de la gestion d'un théâtre. Le but cette SPL, nous pensons qu'on peut tenter la formule à risque très limité.

Alors à titre personnel et en conclusion, je voudrais simplement vous poser une toute petite question. Le nombre d'administrateurs possible était, je crois, de dix-huit. Et il a été choisi de les limiter à huit, soit quatre et quatre. Les activités prévues sont quand même orientées sur trois axes. Il y a l'axe artistique, bien entendu, avec la programmation qui serait des artistes, des événements, etc. L'axe commercial : billetterie, abonnement, services aux spectateurs, etc., etc. Et l'axe financier : bilan, rentabilité... voilà. Je demande simplement sans qu'on revienne dessus, si des administrateurs plus nombreux n'auraient peut-être pas pu mieux diversifier les compétences ? C'est la seule question véritable que j'ai à poser. Je vous remercie de m'avoir écoutée. Et je me porterai candidate pour un poste d'administration.

M. LEONETTI

Alors, Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, je vais être très rapide puisque je me suis déjà exprimée à la CASA à ce sujet-là. Sur mon avis favorable, notre avis favorable à la SPL, à la gestion par une SPL, pour la simple raison que c'est bien meilleur que je l'avais dit comme ça à la CASA, bien meilleure idée qu'une éventuelle DSP qui aurait pu se discuter à un moment donné. Et je réitère moi aussi ma candidature. Je vous ai envoyé un courrier à la suite du Conseil communautaire donc pour me porter candidate au conseil d'administration. Je ne serai pas plus longue, mais on est favorable à la gestion par SPL.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors pour nous, c'est surtout des questions, des précisions par rapport à ce dossier. Certaines réponses ont été en partie apportées par l'intervention, par la présentation tout à l'heure. Mais il nous reste quand même un certain nombre de questions. Sur le principe de la SPL, oui, mais nous avons plusieurs questions.

Alors sur les compétences, je cite : « La création d'une SPL entre un EPCI et ses communes membres est possible dès lors que l'objet social se rapporte à une compétence partagée.

À l'inverse en cas de transfert intégral d'une compétence à un EPCI, il ne peut être constitué une SPL entre l'EPCI et ses communes membres. » Alors, étant sur une compétence partagée, sur une compétence transférée, il semble que la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs, ce qui est le cas actuellement, soit une compétence optionnelle transférée. Là, on a besoin d'une précision sinon la SPL est impossible.

Le deuxième point, c'est sur le coût du fonctionnement. Il y avait une décision de la CASA qui disait que chaque ville bénéficiaire allait participer à hauteur de 50 % du fonctionnement de l'établissement. Là, ça correspond à ce qu'il nous a été présenté et aux statuts : 50 % la Ville, 50 % la CASA. Mais de ce fait, les antibois vont participer deux fois, au titre de la Ville et au titre de la CASA. Donc quelle est réellement l'organisation de ce financement ? Eh oui ! Vous venez de nous dire que la Ville participait à la CASA. Oui ! Donc les antibois vont participer deux fois, au titre de la Ville et au titre de la CASA.

M. LEONETTI

Il n'y a pas d'impôt CASA.

Mme MURATORE

Non, il n'y a pas d'impôt CASA, mais la CASA collecte pour le compte de la Ville et donc cette partie-là, c'est bien une partie qui est issue...

M. LEONETTI

Qu'est-ce qu'elle collecte au nom de la Ville ?

Mme MURATORE

L'ex taxe professionnelle ! Elle est bien collectée par la CASA et répartie ensuite entre les communes, en partie, tout ça. Il y a bien une partie...

M. LEONETTI

Ah, je n'avais jamais vu ce montage particulier. Les antibois, ils payent une taxe d'habitation...

Mme MURATORE

Oui.

M. LEONETTI

...et ils payent une taxe foncier bâti et non bâti. Ils ne payent pas la taxe professionnelle. Je vous signale d'ailleurs qu'elle a disparu.

Mme MURATORE

Non, ce sont bien des entreprises antiboises qui payent l'ex taxe professionnelle. Continuons à l'appeler comme ça.

M. LEONETTI

Et quand la Région et le Département - comme me le fait remarquer intelligemment Éric PAUGET - participent, c'est encore les antibois qui participent.

Mme MURATORE

Tout à fait, mais c'est ce que nous disons tout le temps.

M. LEONETTI

Et quand c'est l'État qui apporte une contribution, ce sont encore les antibois qui participent. Les antibois sont citoyens.

Mme MURATORE

Mais tout à fait, c'est ce que nous disons à chaque subvention. Ce sont quand même les contribuables antibois qui payent.

M. LEONETTI

D'accord.

Mme MURATORE

Je pose la question. Un autre point...

M. LEONETTI

Je vous demande de retenir effectivement ce fait. Chaque fois qu'il y a des subventions, ce sont les citoyens qui payent. Chaque fois qu'il y a des impôts, ce sont les citoyens qui payent.

Je crois que cette prise de conscience arrive au Parti socialiste. C'est une bonne chose.

Mme MURATORE

Non, je regrette c'est une intervention que nous faisons chaque fois qu'il y a une subvention.

M. LEONETTI

Très bien !

Mme MURATORE

On est dans une situation un petit peu particulière.

M. LEONETTI

Puissiez-vous être entendue au plus haut niveau !

Mme MURATORE

Autre chose encore, par rapport au financement sur la Ville pour la partie Ville d'Antibes, vous avez dit dans d'autres réunions que vous comptiez sur le casino La Siesta. Mais encore une question, moi je pose des questions. Une SPL est-elle en conformité avec l'article 2 de la loi 1995 qui indique dans le cas où le casino fait appel à un organisme tiers, une association ou une société spécialisée. Donc cette SPL peut être, elle, considérée comme une société spécialisée et donc percevoir la participation des casinos. Monsieur PINTRE me dit oui.

M. LEONETTI

La réponse est oui.

Mme MURATORE

D'accord.

Plus précisément sur les statuts. Les statuts que vous nous proposez nous paraissent, je dirais, un copié – collé de statuts un peu types, parce qu'il y a des clauses qui nous gênent. Je ne vais pas tout citer, mais il y en a pas mal. On parle d'actions de préférence. Il y a l'article 22 qui pose problème. Il y a des décisions citées qui ne concernent pas du tout l'objet de cette SPL : souscrire des emprunts, acheter, vendre des immeubles. Le conseil d'administration qui peut voter par correspondance. Quand on voit qu'on est à quatre membres, huit membres, un vote par correspondance. On parle de distribution des bénéfices. Pour nous, les bénéfices, ils doivent servir à l'activité culturelle. On parle de paiement d'un dividende. Je pense qu'il y a un souci, il y a un souci avec les statuts quand même qui ne sont pas, à notre sens, adaptés réellement à l'objet de cette SPL.

Et puis il y a un autre point. Alors ce n'est pas prévu, c'est facultatif, mais le rapport annuel d'une SPL peut être présenté à la commission consultative des services publics locaux. C'est facultatif, mais nous, nous souhaiterions que le rapport annuel soit d'abord comme il va être examiné au Conseil municipal, mais soit d'abord examiné en commission consultative des services publics locaux.

C'était pour les aspects, mais alors, un autre point. Et puis, c'est ce que Madame TORRES a commencé un petit peu à aborder, qui est pour nous, je dirais, le plus important. C'est la politique culturelle. Et il nous semble dommage de laisser huit personnes seules sur cette politique culturelle. Nous proposerions une commission composée d'élus et de professionnels pour réfléchir et avoir. Alors, il n'est pas question dans notre esprit de travailler sur la programmation, mais bien de donner des orientations sur cette politique culturelle. Je ne sais pas si je continue parce que j'étais sur le poste d'administrateur, mais je ne sais pas si vous aviez l'air d'avoir des choses à dire. En tous les cas, ce qui est clair, c'est que si vous mettez en place cette commission pour définir cette politique culturelle, il nous semble que l'opposition a toute sa place et nous sommes candidats pour un poste dans cette commission. Merci.

M. LEONETTI

Bon, méfions-nous des politiques culturelles décidées par les élus. Je veux dire ça n'existe que dans les pays totalitaires.

Mme MURATORE

J'ai bien dit les élus et des professionnels.

M. LEONETTI

Je pense que les élus donnent les outils dans les démocraties et ensuite ils choisissent des gens qui par leurs compétences font des programmations. Si ensuite ces programmations ne conviennent pas, vous avez noté que dans les statuts le directeur, il est révocable à tout instant. S'il y avait quelque chose qui choque les éléments autres que la diversité culturelle indispensable, on sera toujours à temps que les élus interviennent à ce niveau.

Écoutez, je crois que Laurent CARRIE, Simone TORRES et René BURON ont travaillé beaucoup sur quel est le bon mode de gestion. La DSP, ça ne vient pas. Ce n'est pas un service public délégué. L'association, c'est trop flou. Les sociétés d'économie mixte, ça n'est pas adapté. Il y a cet outil qui est reconnu comme utile, je crois que tout le monde est d'accord sur le fait, même si je le reconnais, Madame MURATORE, vous avez raison. Il y a un peu du copié – collé qui donne quelquefois l'impression qu'on est dans une autre type de société publique locale.

Moi simplement ce que je voulais dire c'est que même dans cette période, je pense qu'il faut continuer à ouvrir à l'opposition. Et néanmoins, faites-moi la grâce de penser que quand même et l'opposition ne peut pas être équivalente aux majoritaires par rapport à la majorité. Il y a trois candidats dans l'opposition. J'ai trois candidats dans la majorité et j'ai demandé à la majorité de laisser un espace libre pour l'opposition. Si on en reste aux propositions qui sont faites, on va voter.

Est-ce que les candidatures sont maintenues ? Mode de scrutin, quel que soit le mode de scrutin, il me paraît difficile d'envisager que il y ait trois membres de l'opposition et un membre de la majorité ou même deux membres de l'opposition et deux de la majorité. Bon, il y a quatre noms, on vous distribue de papier et puis on vote.

Mme TORRES-FORET-DODELIN

Je voudrais rappeler les candidats de la majorité, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Alors, les candidats de la majorité : Simone TORRES, Marguerite BLAZY parce qu'elle s'occupe du conservatoire et que je veux un lien très fort avec le conservatoire dont vous savez qu'il doit s'installer à proximité et Audouin RAMBAUD parce qu'il a une activité dans le tourisme qui sont fortement culturelles comme, par exemple, le festival du Jazz.

Vous l'avez noté. J'ai noté aussi qu'il y avait trois femmes dans l'opposition et donc ça pouvait difficilement.

On fait comment ? On vote ? Bon, allez, on vote.

Vous allez prendre une feuille de papier blanche. On me propose une liste avec les trois noms de la majorité et le poste pour l'opposition. Je reconnais que c'est à peu près conforme à ce que je viens de dire. Si quelqu'un veut voter pour trois membres de l'opposition et un membre de la majorité, il a le droit de le faire.

Alors, je rappelle pour la majorité : Madame TORRES, Madame BLAZY, Monsieur RAMBAUD. Pour l'opposition : Madame VERCNOCKE, Madame MURATORE, Madame DUMAS.
Je vous signale qu'il faut voter pas plus de quatre noms.

Se sont portés candidats :

Mme TORRES – FORET – DODELIN
M. RAMBAUD
Mme BLAZY
Mme VERCNOCKE
Mme DUMAS
Mme MURATORE

Ceux qui ont des procurations votent deux fois, comme d'habitude.

Alors, ceux qui votent deux fois : GONZALEZ a la procuration de Madame DUMONT. DULBECCO celle de Monsieur BIGNONNEAU, LEONETTI celle de Monsieur BARBERIS, GILLI celle de Monsieur CURTET, TORRES... de Madame CURTET, TORRES celle de Madame DEPETRIS, DAHAN celle de Monsieur GENSBURGER, PERUGINI - MONIER, Madame VERCNOCKE a la procuration de Monsieur DUJARDIN et Madame MURATORE a la procuration de Monsieur AUBRY. Et Madame DUMAS a celle de Monsieur PIEL.

Tout le monde sait qui est-ce qui a deux votes ?

Michel GASTALDI étant arrivé en retard est pénalisé, il devient scrutateur.

Je demande s'il vous plaît deux scrutateurs de l'opposition. Vous voulez bien. Et des femmes de préférence parce que nous, on a mis que deux hommes là.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
À déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue :	23

Ont obtenu :

NOM	Nombre de voix
Mme TORRES-FORET-DODELIN	45
M. RAMBAUD	45
Mme BLAZY	45
Mme VERCNOCKE	33
Mme MURATORE	4
Mme DUMAS	3

Mme TORRES-FORET-DODELIN, M. RAMBAUD, Mme BLAZY et Mme VERCNOCKE ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin ont été déclarés élus pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL en tant que représentants de la commune d'Antibes.

Mme TORRES – FORET - DODELIN

Et il faut maintenant, Monsieur le Maire, désigner l' élu parmi les quatre désignés pour le compte du conseil d'administration en charge de représenter la Ville à l'Assemblée générale de la SPL. Puis-je me porter candidate ?

M. LEONETTI

Il y a d'autres candidats ? Non, il n'y a pas d'autre candidat donc tout le monde accepte que ce soit à main levée. C'est à main levée.

Personne n'est contre ? S'abstient ? On vous félicite.

À l'unanimité, Mme TORRES-FORET-DODELIN, est désignée pour le compte du conseil d'administration, en charge de représenter la Ville à l'Assemblée Générale de la SPL.

M. LEONETTI

Sur la délibération elle-même.

Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie. Et dans d'autres circonstances, je continuerai à proposer à l'opposition alternativement à participer aux actions. Mais que chacun comprenne, dans la majorité comme dans l'opposition, que ça m'est difficile de proposer trois postes.

Délibération adoptée **à l'unanimité**.

06-1 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MÉDIATHÈQUE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIÉTÉ EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. GONZALEZ – *en l'absence de Mme DUMONT*

Oui, on va faire si vous voulez bien, Monsieur le Maire, mes chers collègues, une présentation par Monsieur ALONSO de l'état de notre parc de stationnement d'abord.

M. ALONSO

Il s'agit de détailler l'offre de stationnement du centre-ville d'Antibes. Le nombre total de places disponibles avant la création du parking Pré des Pêcheurs est de 6 262 places, réparties donc en places de stationnement gratuit 2 051 places, places de stationnement payant 4 211 places qui sont elles-mêmes réparties donc en gestion publique régie 1 885 places, gestion publique déléguée 868 places et en gestion privée 1 458 places.

Ci-après, un petit plan détaillant la répartition de ces parkings. Sur ce plan, vous avez donc en bleu les parkings gestion mairie d'Antibes, en orange gestion FIA Q-Park c'est-à-dire les DSP, en violet les gestions privées et en vert les gestions ce qui est gratuit. Je vous le fais défiler. On ne voit pas la totalité. Figure sur ce plan, le parking des Pré des Pêcheurs qui est actuellement en cours de construction de 600 places.

Vous voyez que l'offre est assez importante pour le centre-ville d'Antibes. Je le fais défiler doucement. Voilà, toutes les places détaillées. Donc en orange, la Poste, Olivier ainsi que la médiathèque, là qui est ici. Ce sont des DSP. En vert c'est-à-dire parking Châtaignier, parking Chaudon, parking Vautrin, parking Relais, parking Jean Buno, parking du Fort carré. Ce sont des parkings gratuits. Plus bas, vous avez le Parking Pantin, Parking de la Salis. Ce sont des parkings saisonniers, c'est-à-dire qu'ils sont gratuits en fonction des périodes. Gestion privée, vous avez le parking Poirier qui est ici. Vous devez avoir la SNCF qui est là et bien sur le parking Port Vauban.

Alors, on va passer un tableau détaillant ces parkings.

Alors, stationnement gratuit sur voirie donc 1 504 places, hors voirie c'est-à-dire les parcs 547 places. Ces parcs en réalité, ce sont le Fort Carré, Châtaignier, Vautrin, espace Jean Buno, Chaudon et le parking Boyer. Stationnement payant sur voirie 1 173 places, stationnement payant hors voirie c'est-à-dire place Nationale, Lacan 1 et Lacan 2, 210 places. Stationnement payant en saison, vous avez le Ponteil et la Salis, 265 places. Parking abonnés, c'est le parking Saint-Roch 237 places bien qu'il est surbooké ce parking. En réalité, on a beaucoup plus de places délivrées que de places réelles. Et stationnement payant en DSP, on a la Médiathèque, le parking de la Poste, le parking des Oliviers et en gestion privée Poirier, Port Vauban et la gare d'Antibes. Pour les parkings privés, nous avons un total de 1 458, les DSP 868, les parkings abonnés 237, les parkings de saison 265.

Les zones de stationnement sur voirie, donc elles sont payantes tous les jours sauf le samedi pour Antibes, dimanche et jours fériés de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures pour Antibes.

Quelques petites données concernant la réglementation du stationnement payant sur Antibes. Le stationnement payant est obligatoire sur les places matérialisées au sol avec un marquage « payant. » Vous avez une signalétique « début de zone payante », « fin de zone payante ». Durée maximum du stationnement limitée à deux heures, pour permettre la rotation des véhicules.

On a une tolérance maximum d'un quart d'heure, de 15 minutes pour s'acquitter des sommes complémentaires dans la limite bien sûr des deux heures. Alors, c'est payant - c'est ce que j'ai dit tout à l'heure – payant tous les jours de la semaine de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés. La gratuité des places de stationnement pour les personnes handicapées sur les emplacements matérialisés GIG – GIC, limitée à deux heures et le paiement se fait par horodateur.

M. GONZALEZ

Merci.

M. LEONETTI

Cette présentation a deux buts. En tout cas, si elle n'avait pas deux buts, à mes yeux elle a deux conséquences. La première, c'est de constater qu'on a beaucoup de places dans la Ville d'Antibes et peut-être qu'on devrait réfléchir à leur meilleure utilisation. La deuxième, c'est qu'il n'y a pas de loi et de règle parfaite en la matière. Par exemple l'horodateur, on me demande de le passer à trois heures. Faut-il le faire ? On a mis une tolérance d'un quart d'heure supplémentaire pour pas que deux heures plus une minute, ça existe. Faut-il mettre à trois heures partout sans augmenter les prix, mais en éliminant du centre-ville des zones qui sont gratuites par rapport à d'autres qui sont payantes sans qu'il y ait pour autant une cohérence parfaite. Il existe encore, en tout cas sur les parkings de voirie, un certain nombre de questionnements qui ne manqueront pas d'alimenter notre réflexion.

Si vous le souhaitez, j'aimerais bien que sur ce problème, cette problématique globale des parkings, on essaie d'avoir une politique encore plus cohérente. Elle est déjà plus cohérente que ce qu'elle était il y a quelque temps. Rappelez-vous, un parking rapportait une heure de parcètre. Un parcètre rapportait une heure de parcètre par jour. On se pose la question de se dire pourquoi il y a un parcètre. En revanche, est-ce qu'on peut augmenter aussi l'information ? Je vois que maintenant le parking dit parking Bouygues, commence à être bien utilisé et que la navette commence à fonctionner efficacement.

Il y a toute une série de choses qui font qu'il y a une surprise. C'est le nombre de places de parking sur un territoire relativement restreint et qui facialement et surtout quand on aura les 600 places sur le Pré des Pêcheurs, devrait apparaître comme suffisante. Comment faire la meilleure utilisation entre ce qui est en sous-sol et ce qui est en voirie, ce qui est en voirie gratuite et ce qui est en voirie payante ? Quelle est la durée qu'il faut pour faire une rotation des véhicules suffisante et efficace pour que l'activité commerciale puisse trouver sa rentabilité ? Mais en même temps que ça ne soit pas une situation dans laquelle on ne couvre pas une activité réelle. La demi-heure gratuite reste sur la plupart des parkings. Est-ce qu'on ne peut pas développer avec l'ensemble du tissu commercial le gain de la deuxième demi-heure gratuite ? Il y a toute une série de choses qu'il faut que nous travaillions encore. C'est bien mieux que ce que c'était à une certaine époque. Ça mérite quand même avec le nombre qu'il y a, qui est assez impressionnant, que nous ayons une réflexion commune. Si je vous dis que ça fait 6 262 places de parking quand même ! Et 2 051 gratuites. Ça fait quand même pour le centre-ville de notre ville qui est relativement compact et restreint. Je ne parle pas pour Juan-les-Pins. Juan-les-Pins, il faut encore construire du parking, le palais des Congrès, le parking Pont du Lys tout ça il faut continuer. Mais sur Antibes, l'offre apparaît suffisante. Comment la valoriser au maximum ? Je ferme cette parenthèse, mais je demanderai à Anne-Marie DUMONT quand elle sera disponible qu'on puisse avoir une réflexion approfondie en commission sur ce sujet.

Alors, nous passons maintenant au délégué parc de stationnement de la médiathèque.

M. GONZALEZ

Écoutez, que peut-on dire de ce parking sauf que c'est un parking moderne qui a eu du mal à monter en puissance. Que malgré cinq années d'exercice puisque nous parlons là de l'exercice 2010, il y a encore un déficit d'exploitation qui est moindre que celui de l'an dernier et qu'on peut espérer que l'an prochain ou dans deux ans grand maximum, le délégué aura trouvé l'équilibre financier. Les tarifs sont des tarifs normaux. On peut dire que pour un centre-ville et compte tenu de la qualité du parking, il n'y a rien à redire par rapport à la qualité du service et au rapport qualité / prix.

M. LEONETTI

Alors ce parking a bénéficié ou plutôt a été pénalisé par plusieurs choses. Le premier est que beaucoup de gens ont pensé que c'était le parking pour la médiathèque alors que c'est un parking public comme un autre. Mais bon, ça désignait l'endroit.

Le deuxième élément, c'est qu'il n'a pas choisi de mettre la demi-heure gratuite et comme il y a beaucoup de demi-heures gratuites autour, le choix était d'abord dans les demi-heures gratuites. Sauf que si vous restez plus d'une demi-heure, ce n'est pas un parking qui est plus cher que les autres parkings. Le troisième élément, et en particulier, juste derrière et à l'endroit de l'accès du parking, on a mis un certain temps à faire les aménagements qui maintenant font des voiries et des passages piétons normaux et qui étaient envahis de voitures gratuites. Je crois que ces phénomènes-là ont été des phénomènes qui ont contribué et puis lorsqu'il a commencé à décoller, est sorti le parking Poirier qui lui est un parking très voisin de 250 places et que ça me fait dire qu'on commence à avoir dans ce secteur le niveau de parking en sous-sol suffisant.

Interventions la Gauche l'Écologie, PS et Verts.

M. LA SPESA

Oui, une première remarque. Vous nous présentez ce rapport avec plus de six mois de retard. Ça fait des années que nous dénonçons ce manquement à la règle et on continuera à le faire. Ne comptez pas sur notre lassitude pour arrêter de vous faire remarquer que les rapports sont étudiés. On étudie, vous venez de le dire, le rapport 2010.

M. LEONETTI

Je suis terrifié !

M. LA SPESA

Vous, vous êtes terrifié, nous on est indigné.

M. LEONETTI

C'est la mode.

M. LA SPESA

Et on est d'autant plus indigné qu'on a d'autant plus de mal à admettre ça.

M. LEONETTI

Monsieur LA SPESA, indignez-vous pour des choses qui méritent l'indignation.

M. LA SPESA

Mais il y a beaucoup de choses qui méritent l'indignation. Ça, c'est sûr.

M. LEONETTI

Mais que vous ayez un rapport avec quelques mois de retard ne me paraît pas un sujet d'indignation et de révolte. Les mots ont un sens.

M. LA SPESA

C'est énervant.

M. LEONETTI

Ça, c'est plus justifié !

M. LA SPESA

Vous avez le rapport depuis le 30 mai 2011. Le problème est là ! Si encore vous l'aviez eu depuis deux, trois mois, on vous aurait dit bon, il faut le temps de le traiter. Là, vous avez eu le temps de le traiter et on ne comprend pas pourquoi ce retard.

Sur le rapport même, sur le rapport, donc si le résultat d'exploitation est encore déficitaire, vous venez de le dire, nous aussi nous trouvons que c'est tout à fait normal à ce stade de la délégation. On note quand même que la situation s'améliore. Comme l'a dit le premier adjoint, on pense que d'ici le résultat 2011 voire celui de cette année, je pense que les choses devraient s'améliorer. Nous souhaiterions avoir un peu plus de détails concernant les frais de structure EFFIA qui s'élèvent à 13 000 euros. Un point positif à signaler, c'est la présence physique pendant l'intégralité des heures d'ouverture. Nous avons demandé cela l'année dernière lors de l'étude du rapport et la commission de sécurité l'a imposé. Une question quand même, il y a actuellement deux agents sur le site de la médiathèque qui travaillent à 35 heures. Cela nous paraît assez peu pour assurer l'intégralité des heures d'ouverture.

M. LEONETTI

Je n'ai pas compris. C'est assez peu de travailler 35 heures ou c'est...

M. LA SPESA

Non.

M. LEONETTI

...assez peu d'avoir...

M. LA SPESA

Assez peu en personnel. Est assez peu en personnel pour assurer l'intégralité de l'ouverture. En plus, on aimerait savoir si ces personnels-là ont des prestations au parking EFFIA de la SNCF. Ça, on ne le sait pas. Un autre point très positif et qui va être apprécié des usagers du parking, c'est la stabilité des tarifs. On ne peut malheureusement pas en dire autant pour les prix de Q-Park et on va en discuter tout à l'heure. Par contre, on n'oublie quand même pas la très forte augmentation du bilan de l'année dernière. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci. Intervention, Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Merci. Effectivement sur ce parking, on est dans une situation qui évolue tout doucement donc pas grand-chose à dire, si ce n'est par rapport à l'année dernière, c'est à peu près pareil. Il y a toujours un résultat déficitaire. Nous constatons que le rapport présenté n'indique pas le mode de calcul des frais centraux, ce qui est pourtant obligatoire. Et vous en avez parlé un petit peu sur la demi-heure, donc je reviendrai sur la demi-heure dont les usagers ne bénéficient pas comme sur les autres parkings de la demi-heure gratuite. L'année dernière déjà, vous aviez approuvé notre demande. Vous nous aviez répondu qu'il appartenait au délégataire de le proposer.

Pour nous, c'est à vous de le négocier surtout que c'est la Ville qui prend en charge cette gratuité puisque cela ne génère pas de chiffre d'affaires et donc pas de redevance pour la Ville. Et de plus, dans les DSP, les prix doivent être négociés entre le délégant et le délégataire. Avez-vous négocié avec le délégataire pour la mise en place de cette tarification ? Et à cette occasion, vous pourriez négocier une tarification à la minute, ce qui est demandé par toutes les associations de consommateurs. L'objectif étant bien de limiter le stationnement en surface et seuls des tarifs attractifs peuvent le permettre. Merci.

M. LEONETTI

Vous le savez, sur la négociation à la minute, c'est une bonne idée parce qu'au moins il y a pas d'effet de seuil, mais ça demande un changement de toutes les machines.

Et la demi-heure, si je demande la demi-heure, c'est la ville qui va payer la demi-heure gratuite dans le cadre de la négociation telle qu'elle a été faite. Je pense qu'il vaut mieux attendre que ce parking devienne bénéficiaire ce qui devrait arriver et puis ensuite essayer de voir comment on peut renégocier à ce moment-là par un avenant, les prix. Mais, c'est un parking dans lequel il y a eu une construction qui a été effectuée, c'est un simple affermage et on est dans une situation dans laquelle ils amortissent encore les frais d'investissement qu'ils ont faits initialement. Je pense que dans un deuxième temps, ça mérite une réflexion y compris sur le fait que à quoi sert une demi-heure gratuite ? Est-ce que c'est 20 minutes ? Il y en a qui disent que c'est 40 minutes. Il y en a qui disent qu'il faut faire l'heure gratuite, mais bon, ceux qui font l'heure gratuite immédiatement après ils mettent des tarifs extrêmement prohibitifs et donc ils se rattrapent toujours sur celui d'après.

Et c'est pour ça que je vous disais qu'il faudrait qu'on réfléchisse à quel est l'usage, comment on utilise un parking en sous-sol, comment on utilise un parking en surface ? Si le parking en surface c'est deux heures, il faut que j'arrive à faire en sorte que celui qui va avoir deux heures de temps à passer utilise plutôt le parking surface. Et puis que celui qui a un peu plus de temps le fasse en sous-sol. Je vais même lancer une idée qui va énerver peut-être. Mais il vaudrait mieux mettre, si on est logique, la demi-heure gratuite en surface et pas en sous-sol. Parce que si vous voulez gagner du temps et faire juste une course, il vaudrait mieux dire je fais 20 minutes gratuit en surface, je me pose, j'y vais, je reviens. Et dire à partir du moment où je sais que je vais faire plus d'une demi-heure, eh bien à ce moment-là, je cherche un parking en sous-sol. Ce n'est pas ce qu'on va faire, mais réfléchissons aussi à tous ces phénomènes-là.

Jean-Pierre GONZALEZ. Sur les questions posées par Madame DUMAS et Madame MURATORE.

M. GONZALEZ

Oui alors en ce qui concerne les charges, les 13 000 euros. Effectivement il y a des charges d'exploitation qui s'élèvent à 351, ce qui représente une baisse de 1,8 % par rapport à 2009. Et en ce qui concerne le poste des frais centraux, cela représente simplement 13 100 euros par rapport à l'an dernier où il y a eu 12 900 euros. En fait, il s'agit d'un pourcentage qui est pris directement par le délégataire pour les frais centraux en fonction du chiffre d'affaires. Et plus les chiffres d'affaires augmentent et plus les frais qui remontent au centre sont importants.

D'autre part, il y a un élément important à ressortir, qu'il ne faut pas oublier. Il y a eu un investissement important au départ puisque le délégataire a versé une contribution à l'investissement initial de 1,1 million et que d'autre part, ils ont fait 556 000 euros de travaux en 2009. Il y a un investissement important au départ, des travaux importants en 2009 pour améliorer la qualité du service. Je pense qu'on peut dire aujourd'hui que c'est un parking qu'il faut laisser - Monsieur LA SPESA l'a rappelé - monter en puissance encore un ou deux ans pour voir lorsque l'équilibre sera tenu si il y a lieu d'améliorer à ce moment-là, la demi-heure gratuite ou pas. Mais laissons-le d'abord équilibrer ses recettes / dépenses.

M. LEONETTI

Bon, c'était une information d'une Conseil Municipal, mais je continue à penser qu'il faut... Pardon, Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Non, mais la question sur le calcul des frais centraux, il est obligatoire dans tous les rapports de DSP qu'apparaissent les modalités de calcul. Vous dites c'est tant, ça on le sait, on le calcule, on sait le faire. Mais c'est obligatoire. D'ailleurs, ce n'est pas pour vanter Q-Park parce qu'après je serai excessivement critique, mais c'est un élément qui est dans le rapport Q-Park. Nous demandons à ce que dans le rapport, il y ait les modalités de calcul. C'est la loi. Et si ce parking est déficitaire, on le voit bien en regardant les chiffres, effectivement c'est parce qu'ils ont des amortissements importants. Sur la demi-heure, moi j'ai bien entendu que c'était ouvert. C'est intéressant de participer effectivement à un débat et à une réflexion globale. Merci.

M. LEONETTI

Merci. Je vais faire une lettre avec cette demande et je vous adresserai la réponse, Madame MURATORE.

Pas de vote

06-2 - PARCS DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION 'PRÉ AUX PÊCHEURS', AFFERMAGE 'LA POSTE' ET 'FRÈRES OLIVIER' - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. GONZALEZ

On peut dire d'abord que la gestion a été un petit peu cahotante au niveau de l'exécution du service, qu'il y a eu quelques petits problèmes, il faut le dire, auxquels ils ont été...

M. LEONETTI

Rappelés à l'ordre.

M. GONZALEZ

...malheureusement pas capables de répondre immédiatement, mais les choses sont rentrées dans l'ordre depuis. Qu'au niveau du chiffre d'affaires, il y a une progression et que le résultat, lui aussi, bénéficiait d'une progression, mais qu'il reste dans la lignée de ce qui était avant pratiquement en tenant compte bien sûr de l'investissement Pré des Pêcheurs, car il ne faut pas oublier que les trois sont liés et que certains investissements de départ du Pré des Pêcheurs ont pesé sur les finances de l'affermage. Voilà ce que je voulais dire.

M. LEONETTI

Monsieur LA SPESA, Madame MURATORE.

M. LA SPESA

Oui même remarque préalable que le rapport précédent, là aussi vous avez reçu le rapport de l'exploitant le 3 juin 2011.

Donc, comme prévu, en tout cas par nous, l'affaire est quand même florissante. Malheureusement, cette prospérité n'est absolument pas partagée avec les usagers. Dans le rapport, Q-Park nous présente les questionnaires qui ont servi à l'enquête de satisfaction. Mais à aucun moment, il n'est demandé un avis sur la tarification. Nous pensons que s'il y avait eu une case « tarif prohibitif », elle aurait recueilli plus de 90 % des suffrages.

Alors que nous trouvons les tarifs de la médiathèque trop importants, ceux de Q-Park sont encore plus excessifs. Un exemple sur trois heures de stationnement, même si je ne reviens pas sur la demi-heure dont on vient de discuter. Sur trois heures de stationnement, le prix diffère de 4,40 d'un côté à 5,20 pour Q-Park. À noter que sur l'ensemble des parcs de stationnement, vous ne souhaitez toujours pas imposer la tarification à la minute comme ça vient d'être demandé, comme nous le demandons à chaque fois et comme le demandent les usagers ou ceux qui aimeraient aller dans les parkings et qui n'y vont pas pour des questions de coûts.

Aussi à ce stade de mon intervention et concernant la tarification, je vais me borner à vous lire nos remarques de l'année dernière qui sont malheureusement toujours d'actualité. Sur les tarifs on ne s'arrêtera pas, ils sont encore plus chers que ceux de la médiathèque, je viens de le dire. Personne ne semble entendre l'immense majorité des antibois qui pestent sur le coût du stationnement dans les parkings souterrains. Voilà pourquoi le volume de parking, vous avez dit Monsieur le Maire, vous avez tout à fait raison, il est important et on pense qu'il est certainement suffisant, mais le problème, c'est bien un problème de coût. Vous avez qu'à faire une étude et vous verrez que c'est ce qui ressortira.

Aussi, il est quand même important de rappeler que les deux parkings Frères Olivier et la Poste étaient intégralement payés et qu'il n'y avait rien de plus simple pour les reprendre en régie avec un coût de stationnement qui n'avait pas à être impacté par les dividendes des actionnaires, mais le choix il a été autre.

Pour terminer l'analyse, l'année dernière, nous nous étions étonnés que Q-Park reverse 75 000 euros à son siège sous la forme de mission de direction et d'assistance. En cette année pleine, la somme monte à 186 000 euros.

On est loin des 13 000 euros de tout à l'heure. Pour essayer de répondre à nos interrogations, le rapport nous indique le détail du calcul des frais de gestion. Malgré le silence des experts de la Direction de la commande publique, nous tenons à vous faire savoir que nous trouvons le procédé étonnant pour ne pas dire illégal. Lorsque nous étudions les différents rapports d'activités, nous nous basons toujours sur des chiffres ou sur les chiffres tels qu'ils sont, associés à des faits réels et vérifiables notamment par des factures ou autres justificatifs. Ici, on nous présente un contrat passé entre l'exploitant et sa maison mère comme étant une pièce justificative. C'est en fait une simple clé de répartition qui ne s'appuie sur aucune réalité tangible. Nous ne pouvons accepter surtout pour une somme aussi importante que l'utilisateur paie une part non négligeable du prix de sa place de stationnement partir dans une caisse sans le moindre, sans les moindres justificatifs.

De plus, il faudra nous expliquer ce que vous venez de dire, Monsieur le premier adjoint, que viennent faire dans le rapport les investissements pour le Pré aux Pêcheurs concernant les frais d'étude, le coût des forages et des essais de pompage ? On est sur les études d'exploitation de deux parkings, à mon avis les Pré aux Pêcheurs, il n'est pas encore en exploitation.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors sur les Frères Olivier et parking de la Poste. Là, le délégataire fait une très bonne affaire, mais nous le savions puisque ces parkings rapportaient tous les ans à la Ville autour de 800 000 euros. Et si on prend le résultat 400 000 + 400 000 qui sont mis en charge pour les Pré aux Pêcheurs, on est bien dans les 800 000 euros.

Alors globalement le rapport remis ressemble en grande partie à une plaquette publicitaire pour Q-Park et de ce fait, répond en partie aux critères de qualité du service rendu qui manquent dans les autres rapports.

Alors en ce qui concerne le prix qui est le plus important pour les usagers, vous avez été informé du mécontentement des usagers suite à l'importante augmentation des tarifs. Le cahier des charges comprend une clause de réévaluation de ces tarifs. Nous devrions disposer des calculs afférents à l'application de cette clause d'indexation, ce qui n'est pas le cas et ne permet donc pas de vérifier si elle est correctement appliquée.

Cela n'est pas indiqué non plus dans le rapport de la Ville. L'application de cette clause a-t-elle été vérifiée par les services ? Le cahier des charges indique et je cite : le délégataire pourra proposer à la Ville, toute modification du niveau des tarifs. Je cite toujours : après examen par la Ville, leur mise en œuvre sera effective d'un commun accord. L'article de Nice Matin sur les tarifs reprend la réponse de Monsieur PINTRE pour la Ville : cette société calcule ses augmentations chaque année, mais là, il y a eu une première indexation en 2011 et la seconde en janvier.

Doit-on comprendre deux augmentations pour une année, de date à date ? La Ville a donné son accord à ces augmentations ? Le cahier des charges précise aussi qu'il est rappelé que c'est en fonction de ces tarifs, que l'équilibre économique de la présente convention a été établi. Au vu des chiffres réalisés par Q-Park, l'équilibre économique de la convention est bien préservé. Une augmentation des tarifs était-elle nécessaire ? Et en ce qui concerne les 30 minutes gratuites, elles sont - et c'est le délégataire qui le dit - compensées. Ce qui est inacceptable puisque c'est compensé sur les heures suivantes, ce qui est inacceptable puisque ces 30 minutes sont payées donc par la Ville puisqu'elle ne génère pas de chiffre d'affaires et donc pas de redevance.

Dans le rapport du délégataire, il manque l'impôt sur les bénéfices. Donc Q-Park n'en paye pas en France ? C'est une société néerlandaise donc il n'y aurait pas d'impôt sur les bénéfices en France ?

M. LEONETTI

Mais si !

Mme MURATORE

On devrait trouver la part d'Antibes correspondant à Antibes. Quant aux frais de siège...

M. LEONETTI

Merci pour l'Europe !

Mme MURATORE

On devrait retrouver la part d'impôt sur les bénéfices français, en France. Oui.

M. LEONETTI

Mais ce n'est pas vrai, vous le savez très bien. Une société qui est implantée en France, elle paye ses impôts en France.

Mme MURATORE

Comme on a la répartition des frais de siège, on devrait retrouver la part d'Antibes. Donc quant aux frais de siège, effectivement nous disposons des clés de répartition sans justificatif bien sûr, mais nous constatons une augmentation de 15 %, ce qui nous semble-t-il ne correspond pas à une amélioration du service rendu aux usagers.

Et je profite de cette délibération pour intervenir sur un autre point qui concerne le parking de la Poste. Dans le projet de réaménagement de l'espace Lacan – Marenda qui nous a été présenté, la construction de la nouvelle école est prévue sur le parking de la Poste. Or, le CO² en trop grande quantité dans le parking est rejeté vers l'extérieur. Nous disions déjà qu'il n'était pas possible, pas raisonnable de construire une école sur un parking souterrain du fait de la pollution générée par ce parking et nous attirons à nouveau votre attention sur ce point. Les rejets de CO² dans l'environnement qui seront donc dans la cour de l'école sont un exemple de la pollution générée par un parking souterrain. Merci.

M. LEONETTI

Juste sur Lacan – Marenda, on a proposé un aménagement. Cet aménagement, arrêtons de dire que c'est la proposition qui va se construire, par la Ville. Je l'ai dit, je l'ai montré au Conseil de développement, je l'ai montré au Conseil de quartier, je l'ai montré au Conseil municipal. Maintenant, faites des propositions au lieu de faire des scories sur une délibération qui n'a rien à voir.

Si vous ne voulez pas l'école, à ce moment-là vous rentrez dans la négociation, dans la concertation qui fait que on dit ben non, ce ne serait pas une bonne idée de la mettre là, il vaudrait mieux la mettre ailleurs. Il vaut mieux garder Paul Arène, il vaut mieux démolir Paul Doumer, etc., etc.

Donc, arrêtons de faire croire que la Ville a décidé quelque chose sur Lacan – Marena. Elle a fait un certain nombre de propositions qui émanent, je le rappelle, de l'architecte-conseil et que ces propositions sont là pour faire réagir. On ne dit pas vous allez construire une école sur le parking, on dit il y a un projet.. Et il y a ailleurs des réflexions sur ce sujet. Maintenant les parkings en sous-sol, il y en a dans tous les centres-villes et il y a des écoles dans les centres-villes. Si vous voulez me faire dire qu'il faut mettre les écoles à l'extérieur des centres-villes, alors c'est un autre débat. Et les extractions des pollutions des parkings font l'objet de critères, de critères sanitaires et de critères sur la qualité de l'air qui ne mettent pas en danger. Arrêtons de faire peut être tout le monde sur des choses qui existent pas.

Maintenant on revient au Q-Park et pourquoi globalement on a ces deux en concession alors qu'ils étaient payés, parce que je rappelle aux contribuables, aux contribuables antibois qu'ils ne payent pas le parking sur le Pré des Pêcheurs et non seulement ils ne le payent pas, mais ils reçoivent un peu plus de 2 millions d'euros de la part de celui qui construit le Pré des Pêcheurs pour pouvoir le construire. Et que s'il n'y avait pas eu les deux concessions qui rapportent de l'argent, eh bien évidemment ça aurait été le contribuable qui aurait payé la création du parking.

Et je vous affirme ici tranquillement que je continue à considérer que c'est l'utilisateur qui paye le parking et pas le contribuable. Ça me paraît bien plus logique. Et après, qu'on essaie de trouver comment on fait pour que la voiture elle se gare gratuitement dans les parkings de dissuasion, qu'on utilise mieux les transports en commun, qu'on fasse que la voirie à certains endroits puissent éventuellement bénéficier d'un disque de stationnement temporaire.

Tout ça, ce sont des réflexions intéressantes. Mais construire un parking, ça coûte de l'argent. Ça s'amortit et ça s'amortit par des tarifs. Et vous allez voir ce qu'il se passe à Nice, vous allez voir ce qu'il se passe à Cannes et vous allez constater que les parkings quand ils sont neufs et rénovés et on a demandé à ce qu'on rénove effectivement nos parkings, et bien ça s'amortit et l'amortissement fait qu'il y a une augmentation des tarifs. Si ces tarifs étaient prohibitifs par rapport aux villes voisines, vous auriez raison. Ils ne le sont pas.
Monsieur GONZALEZ.

M. GONZALEZ

Oui, simplement sur le parking de la Poste, il faut relever qu'il y a 1 million d'investissements de la part de Q-Park et qu'effectivement, il y a une nette amélioration par rapport à ce qu'il était avant. Bon alors, après on peut discuter des petites prestations et d'ailleurs en ce sens, le maire a écrit...

M. LEONETTI

Bien sûr ! Ça ne marche pas.

M. GONZALEZ

...à Q-Park qu'il fallait redresser certaines prestations, mais on peut dire que dans le deal qui a été passé avec Q-Park et en mettant dans la corbeille le parking du Pré des Pêcheurs, on ne peut pas l'oublier. On ne peut pas scinder les Frères Olivier, la Poste et à part Pré des Pêcheurs. Si on a pu obtenir les conditions en appel d'offres, c'est parce que justement le maire a eu l'idée de tout grouper pour qu'on puisse avoir un parking de 600 places dans des meilleures conditions financières.

M. LEONETTI

Je regarde les tarifs là. Le tarif de 2011, c'était pour l'heure, c'est facile à retenir. De 2,10 c'est passé à 2,20. Allez vous garer dans un parking en souterrain à Cannes ou à Nice, vous verrez avec une demi-heure gratuite, voilà. Et sur la tarification en haute saison, on est passé du tarif de 2,60 à 2,80.

Donc on n'est pas non plus passé avec des augmentations comme je l'entends ou je le lis ici ou là de l'ordre de 25 ou de 30 %. Enfin, le parking des Frères Olivier, il a eu 1 million d'investissements. Et enfin, sur les fouilles archéologiques dont nous avons l'agréable surprise de constater qu'elles coûteront 2 millions d'euros et ça n'est la faute ni à Q-Park, ni à la Ville d'Antibes, c'est parce que l'INRA a dit je veux 2 millions. Et bien, le prestataire s'était engagé à hauteur de 500 000, il va s'engager à hauteur de 1 million et ça veut dire que le surcoût pour la Ville va être moindre que ce que l'on avait envisagé.

Bien sûr qu'il faut des parkings dans une ville, mais il est normal que ce soit plus l'usager que le contribuable qui participe à la création de parkings. Ça me paraît être la logique même. Monsieur LA SPESA.

M. LA SPESA

Est-ce que vous pourriez avec les experts nous dire si les 186 000 qui sont reversés au siège sont tout à fait normal ou est-ce qu'il y a quelque chose à retenir là-dessus ?

M. LEONETTI

S'il y a une question de ce type, Monsieur LA SPESA, vous avez raison de la poser. Si elle pose un problème, on interroge, on a la réponse et je vous la transmets. Je réponds à ce qu'a dit Madame MURATORE.

Mais l'augmentation des tarifs, elle est due à des investissements et quand on fait 1 million d'euros dans un parking. Si la Ville avait gardé en régie les Frères Olivier, voilà, et elle fait 1 million d'euros de dépenses. Vous croyez que je ne vous aurais pas proposé une augmentation des tarifs de 10 centimes d'euro par heure. Mais bien sûr ! Ou bien alors j'aurais renoncé à faire le parking du Pré des Pêcheurs. Quand on ne fait rien, on n'a aucun risque.

J'aurais dit bon c'est payé, maintenant on fait 1 million d'euros, on l'étale et puis on ne fait pas de parking sous le Pré des Pêcheurs. Et il me semble quand même qu'il est assez unanime de dire que ça fait 40 ans qu'on parle d'un parking sous le Pré des Pêcheurs et que finalement on a décidé et réussi à trouver un prestataire qui s'y engage. C'est plutôt une bonne nouvelle. Je pense que vous êtes d'accord pour qu'on fasse un parking sous le Pré des Pêcheurs, qu'on dégage les remparts, qu'on ait une esplanade. Enfin, ça me paraît tellement évident et ce n'est pas un parking, ce n'est pas une esplanade de droite ou de gauche, ce sont des remparts. Ce sont nos remparts !

M. LA SPESA

Mais, Monsieur le Maire, on pourra y faire des manifestations de gauche, ce n'est pas grave, mais...

M. LEONETTI

Voilà !

M. LA SPESA

Ce que l'on veut dire, c'est que...

M. LEONETTI

C'est un peu grand pour vous, mais enfin bon !

M. LA SPESA

On verra.

M. LEONETTI

On gardera la place Malespine !

M. LA SPESA

Ce qu'on veut dire c'est que vous avez une philosophie, on en a une autre. C'est de dire qu'on peut construire des parkings, un parking c'est rentable - et on le voit en étudiant - c'est rentable même avec les investissements, allez on dira trois, quatre, allez on peut aller jusqu'à cinq - sept ans. Cinq - sept ans, si on emprunte, qu'on construit, au bout de sept ans, on rentre dans notre « argent », ce qui n'est pas bien long et après on arrive à moduler les tarifs parce qu'on a tout un tas de frais que...

M. LEONETTI

Non, non, Monsieur LA SPESA, vous confondez. Le parking de la médiathèque, c'est un parking qui commence à être construit par la Ville qui est ensuite cédé à la CASA. Tout le gros œuvre et l'ensemble est construit déjà. Ce qu'on demande comme investissement à la société EIFFAGE, ce sont les aménagements, la barrière, la peinture, etc. et ils mettent un 1,1 million. Et c'est ça qu'ils amortissent et qui ne leur permet pas d'avoir l'amortissement, on vient de le voir, à cinq ans. Quand vous construisez l'ensemble parce que ce n'est pas la Ville qui construit le Pré des Pêcheurs, il est évident que vous passez de 1 million ou 2 millions à refaire des peintures, vous passez à des volumes de 35 millions. Est-ce que vous pensez sincèrement en vous que la Ville devait prendre 35 millions et s'endetter sur 35 millions au niveau du contribuable pour un parking sous le Pré des Pêcheurs. Je ne le crois pas.

Bon, c'était une information.

Pas de vote

08-1 - AMÉNAGEMENT PAYSAGER - INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES SUR LE PATRIMOINE VÉGÉTAL MUNICIPAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLEFPA) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme PUGNAIRE

En effet, Monsieur le Maire, nous poursuivons et nous renforçons notre partenariat avec, sous ce sigle compliqué, notre lycée horticole qui comprend également un centre de formation. Ce partenariat consiste aussi à la mise à disposition de sites pour expérimentation à caractère pédagogique, soit des chantiers-écoles.

Nous devons formaliser avec l'établissement, au travers d'une convention, ce partenariat. Cette convention aura une durée de trois ans et nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Voilà et nous sommes heureux de travailler, cher collègue Georges Roux, avec cet établissement.

M. LEONETTI

Merci.

M. ROUX

Je veille.

M. LEONETTI

Georges ROUX veille. Pas d'intervention ? Pas de vote contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

09-1 - ENVIRONNEMENT - PACTE D'ISTANBUL POUR L'EAU - ADHÉSION DE LA VILLE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DULBECCO

Monsieur le Maire, vous permettez que je reste debout parce que j'ai une crampe. D'ailleurs on est deux, on est deux. Il y en a un qui parle et moi je suis debout.

M. LEONETTI

Ouais, d'accord. (*rires dans la salle*) Les crampes dont je me souvenais, Patrick DULBECCO, c'était les crampes que j'avais sur les terrains de football ou de rugby. C'est qu'on faisait un effort important. Je n'ai pas eu le sentiment que vous étiez en train de faire un effort important.

M. DULBECCO

Je l'ai fait ce matin, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Ah d'accord ! (*rires dans la salle*)

M. DULBECCO

Bien, écoutez, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

M. LEONETTI

Étirez votre crampe, étirez votre crampe de manière à faire en sorte que vous ayez le muscle souple et la langue alerte.

M. DULBECCO

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tous les trois ans se tient le Forum mondial de l'eau. Lors du dernier qui s'est déroulé à Istanbul, a été décidé de créer un pacte pour l'eau.

C'est un accord non contraignant qui incite les maires, les élus, les collectivités locales à formuler un engagement commun pour la gestion des ressources en eau face aux changements mondiaux et d'envisager les actions en faveur de l'eau et de l'assainissement.

Actuellement plus de 800 villes ont signé ce pacte représentant 43 pays et pour la France, ce sont 48 collectivités locales qui ont déjà signé ce pacte. On peut citer Paris, le grand Lyon, Marseille, la communauté d'agglomération Hérault – Méditerranée et j'en passe.

La Ville d'Antibes ayant une action assez poussée en matière d'environnement et en particulier de la qualité des eaux, a décidé de proposer cette adhésion au Pacte d'Istanbul et de faire connaître son action à l'occasion du sixième forum mondial qui va se dérouler à Marseille et qui est organisé par le Conseil mondial de l'eau, le Gouvernement et la ville de Marseille qui va se tenir en mars, du 12 au 17 mars 2012 et j'espère qu'on vous a proposé ce qui va être proposé pour ce pacte. Je résume, c'est la gestion des rejets urbains pour une démarche de qualité environnementale du littoral à Antibes Juan-les-Pins.

Pour ne pas rallonger ce Conseil municipal, juste une chose, par exemple, qui est peut-être pas trop connue mais qu'il est intéressant de présenter à cette assemblée. Entre 2000 et 2009, les actions d'économie d'eau pour notre municipalité ont fait passer la consommation de 900 000 m³ à 542 000 m³, avec bien entendu une économie budgétaire équivalente.

M. LEONETTI

Et nous allons continuer.

M. DULBECCO

Et nous allons continuer. Voilà, Monsieur le Maire, ma crampe est passée et je vais pouvoir m'asseoir. (*rires*)
Quoique, quoique...

M. LEONETTI

Buvez un verre d'eau, Docteur. Buvez un verre d'eau parce qu'on m'a toujours dit de boire quand on avait des crampes.

Alors sur le Pacte d'Istanbul et le Forum de l'eau à Marseille, dans lequel l'Europe d'ailleurs a une action particulière. On en reparlera. Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Bien, merci. Donc Monsieur DULBECCO étant assis, il est prêt à écouter maintenant. On a écouté ses souffrances pour nous expliquer cette délibération donc...

M. LEONETTI

C'est la goutte, ce n'est pas une crampe.

Mme DUMAS

Il n'est jamais trop tard y compris pour mal faire et c'est le cas de cette délibération. Le Pacte d'Istanbul date de 2009. Vous nous proposez d'y adhérer trois ans après : belle leçon de réflexion ! Ce pacte dit Pacte des Loups, chez ceux qui ont à cœur la préservation de biens communs, l'eau qui n'est pas une marchandise a été initiée par les grands groupes qui accaparent la gestion comme l'eau d'un autre pays : Véolia, Suez, Lyonnaise et Assor.

Non seulement, non seulement ces multinationales se partagent le marché, mais elles essayent en plus de se donner une image de chevalier blanc. Le sixième Forum mondial de l'eau qui va se dérouler donc à Marseille, se tiendra alors que ces groupes perdent des parts de marché comme ils disent, alors qu'ils sont poursuivis pour entente illicite alors que la gestion publique est en développement.

Ce pacte est un catalogue de bonnes intentions qui pratique la litanie des lieux communs. Exemple et je cite : faire le nécessaire pendant le mandat pour développer une approche durable intégrée et participative de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Bravo ! Belle phrase, belle litanie ! Il est d'ailleurs intéressant de voir quelles sont les collectivités qui ont ratifié ce texte. Quasiment toutes gèrent le service des eaux en délégation.

Puisque vous nous annoncez dans la délibération une présence de la commune à Marseille pour le forum, je l'espère sans participation financière, mais permettez-moi de vous inviter à participer au Forum alternatif mondial de l'eau FAM, car c'est là que seront présents celles et ceux qui innovent, qui prennent en compte le bien public, qui souhaite dépasser les notions de profit, qui souhaitent dépasser les notions de marché privé, de marché public appliqué à l'eau, tout le contraire du Pacte d'Istanbul.

M. LEONETTI

Vous savez on peut toujours dire qu'il y a des bonnes intentions, même Patrick DULBECCO vient de nous montrer que ses bonnes intentions, elles faisaient passer la consommation de l'eau à Antibes de moitié. Ah quand même ! Ce n'est peut-être pas le Pacte d'Istanbul, mais c'est la bonne gestion de l'eau et la bonne utilisation de l'eau. Donc, il y a de temps en temps des belles phrases. On peut dire moi je suis contre, mon ennemi c'est la finance, etc., des choses comme ça. Ce sont des très jolies phrases, mais il n'y a pas d'amour sans preuve d'amour et il n'y a pas de morale qui ne s'incarne pas dans l'action.

Donc cette morale qui consiste à dire l'eau, c'est une valeur importante et elle ne doit pas être marchandée et elle ne doit pas être gaspillée. Et bien, Monsieur DULBECCO vient de vous prouver, de vous donner, de vous donner une preuve d'amour.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Oui.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors, aujourd'hui vous proposez que la Ville adhère au Pacte d'Istanbul. Alors un rappel : le Pacte d'Istanbul pour l'eau est issu du Forum mondial de l'eau de 2009 à Istanbul, mais surtout, une reprise de la déclaration des maires et élus locaux de Mexico en mars 2006. Il aura donc fallu six ans pour se décider. Entre temps, l'ONU le 29 juillet 2010 a adopté par 122 voix pour et 41 abstentions, un projet de résolution dans lequel elle déclare que le droit à une eau potable, salubre et propre est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie de tous les droits de l'Homme. Ce Pacte d'Istanbul est une déclaration avec laquelle nous ne pouvons qu'être d'accord, ce qui serait beaucoup plus intéressant, c'est la mise en acte de ces belles déclarations.

Alors dans le cas d'Antibes, que constatons-nous ? Que proposez-vous ? Il y a dans le monde 1 milliard d'êtres humains qui n'ont toujours pas accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement. Et vous, vous proposez le contrôle de la qualité des eaux de baignades. Rien sur la coopération décentralisée, le 1 % Santini – Oudin. Rien sur la protection de la ressource, rien qui permettent aux ménages antibois en difficultés de bénéficier d'une eau potable à un prix compatible avec le budget. Antibes est toujours une des villes les plus chères.

Alors d'accord pour adhérer à l'esprit puisqu'on est dans l'esprit du Pacte d'Istanbul. Mais nous proposons aussi d'adhérer à la Charte du forum alternatif mondial de l'eau dont je vais citer quelques points. La reconnaissance que l'eau est un bien commun de l'humanité, vitale pour tous les êtres vivants et pas une marchandise. L'inscription dans les constitutions nationales du droit d'accès pour tous à l'eau potable, à l'assainissement comme droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie de tous les droits de l'Homme. La gestion et la protection publique et participative des ressources en eau contre les pollutions agricoles, industrielles et médicamenteuses et la surexploitation. La répartition concertée et démocratique de ces ressources entre les différents usages de l'eau : l'alimentation des populations, l'agriculture, l'industrie, la préservation de la biodiversité.

La réalisation, la réhabilitation par la puissance publique des infrastructures nécessaires partout et pas seulement où c'est rentable, pour des services d'alimentation en eau et d'assainissement performants et démocratiquement gérés dans le respect des normes de qualité et de protection de l'environnement. La mise en place d'une tarification progressive de l'eau potable domestique rendant réellement accessible l'usage en pénalisant l'abus et en excluant toute rémunération du capital investi. La loi dit d'ailleurs, l'eau doit payer l'eau et rien d'autre.

La promotion des alternatives de techniques écologiques de production d'eau et d'assainissement (récupération des eaux de pluie, recyclages des eaux usées, lagunage, récupération de l'humidité, pompage manuel à énergie solaire) en privilégiant des solutions écologiques. Et l'anticipation des effets du réchauffement climatique : inondations, sécheresse, salinisation de l'eau douce en développant la résilience des écosystèmes et des sols. Et puis, la Ville pourrait aussi faire siennes les vingt orientations et propositions pour la gouvernance de l'eau, l'aide publique au développement, et l'hydro diplomatie du récent rapport parlementaire Jean GLAVANY, Lionnel LUCA. Et puis, nous trouvons tout à fait anormal que le public finance plus que le privé...

M. LEONETTI

Je n'ai pas compris là.

Mme MURATORE

Pardon ?

M. LEONETTI

Qu'est-ce qu'il fait Lionnel LUCA ?

Mme MURATORE

Le rapport. Il a produit avec Jean GLAVANY, récemment, un rapport où il y a vingt propositions. Ben oui, des fois il fait des choses pas trop inintéressantes.

M. LEONETTI

C'est bien !

Mme MURATORE

Mais c'est parce qu'il y avait Jean GLAVANY avec.

M. LEONETTI

C'est bien Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Non, non, c'est parce qu'il y avait Jean GLAVANY avec.
Et donc, on a avec ce rapport vingt propositions...

M. LEONETTI

Très bien ! Je demanderai à Lionnel, c'est très bien !

Mme MURATORE

...qui sont des propositions intéressantes et donc on pourrait dans les engagements, ça correspond tout à fait à des thèmes du Pacte d'Istanbul. On pourrait prendre des engagements sur ces propositions.

Et puis surtout, nous trouvons tout à fait anormal que le public finance et plus que le privé le Forum mondial de l'eau de Marseille qui est le forum des multinationales. Cette manifestation qui va coûter quand même plus de 13 millions d'euros devrait être financée uniquement par le privé. Merci.

M. LEONETTI

Deux ou trois petites contradictions.

La première, c'est que finalement on adhère trop tard à un truc à laquelle il ne faudrait pas adhérer finalement, si j'ai bien compris. Et ensuite ce truc qui devrait être tout public, vous regrettez qu'il soit partiellement et insuffisamment financé par le privé. Enfin, vous dénoncez les bonnes intentions et vous venez de nous faire une énumération de bonnes intentions. L'eau, l'accès à l'eau, il faut comprendre au niveau mondial, il y a toute une partie de la population qui n'a pas accès à l'eau potable.

L'accès à l'eau potable, c'est effectivement un droit qui doit être défendu parce qu'il en va de la vie ou de la mort des populations. En revanche, lorsqu'on a l'eau potable, le tout est de savoir ce qui revient à ce qui tombe du ciel et j'ai entendu de temps en temps des phrases en disant pourquoi on paye l'eau, elle tombe du ciel.

Mettez des bassines, recueillez-la et la payez plus ! Sauf qu'il y a quand même un tout petit peu d'assainissement, de contrôle, de transmission. Je ne vois pas tellement à Antibes des hommes et des femmes avec des cruches sur la tête en train d'aller chercher l'eau au puits. Et donc tout ça a un coût. Le tout, c'est que ce coût soit un coût réel et qui corresponde à la prestation fournie. Quand on a dit ça, on a tout dit et donc on revient tranquillement puisque vous dites qu'on adhère trop tard, on adhère au moment où il y a un Forum mondial de l'eau à Marseille. Ce n'est pas tous les matins que ça se produit. Et le Pacte d'Istanbul, si il est si mauvais que ça, pourquoi vous nous incitez et vous nous dites qu'on y a adhéré trop tard ?

Donc il n'est jamais trop tard pour bien faire et donc nous allons bien faire en allant à ce forum et adhérer à ce pacte. Pour autant, Monsieur DULBECCO vous a dit en chiffres clairs, on dépense deux fois moins d'eau qu'il y a quelques années et on va continuer dans ce sens parce que tout le travail qui est fait à la fois par les ingénieurs de la Ville, à la fois par les services d'espaces verts pour dire et comment on développe une culture méditerranéenne, économe en eau et en travail en même temps avec l'INRA pour essayer de trouver tous les modèles d'acclimatation de végétaux qui peuvent s'imprimer et se développer dans la commune. C'est un travail concret, c'est du réel et en même temps c'est écologique et c'est économique. O adhère au Pacte d'Istanbul qui est plein de bonnes intentions que nous avons déjà largement mises en pratique.

Qui est contre ? Trois. Qui est pour ? Non qui s'abstient ?

Délibération adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

11-1 - CASINO - EDEN BEACH - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - AFFECTATION A DIVERSES MANIFESTATIONS - ORGANISATION DU FESTIVAL JAZZ A JUAN - MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITÉ

M. RAMBAUD

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit de décider de l'affectation à diverses manifestations des redevances annuelles des casinos.

La première délibération concerne l'Eden Beach casino donc qui exploite depuis le 28 janvier 1997, un casino sur la Commune. Conformément aux dispositions de l'article 4, alinéa 3, chapitre 1 du traité de concession, le concessionnaire verse une redevance annuelle à la Commune. Cette redevance est composée de deux participations distinctes.

La première est une participation à la politique communale touristique que je vous demande d'affecter à diverses manifestations dont la Colombe d'Or, le Festival international de l'image sous-marine et de l'aventure d'Antibes Juan-les-Pins, Méditerranéa, Mode à Juan et au Festival Pyromélodique qui se déroule au mois d'août à Juan-les-Pins. La deuxième se compose d'une participation aux événements de nature culturelle. Comme les années précédentes, on vous propose donc pour la saison 2012 que cette participation soit affectée au financement d'une partie du déficit de Jazz à Juan, ce festival répondant aux critères de manifestation artistique de qualité, ce label lui ayant été attribué au cours des années écoulées.

M. LEONETTI

Est-ce que vous souhaitez, Madame MURATORE, faire l'intervention commune pour les deux ou vous voulez faire des interventions séparées ?

Mme MURATORE

Je peux tout à fait faire l'intervention commune. C'est deux mots, c'est le même que tous les ans, le même que pour nous, c'est la question, d'une part, de Fashion Time et du Show Mode qui, pour nous, sont des opérations exclusivement commerciales et qui ne devraient pas rentrer dans ce schéma-là. C'est la même question tous les ans donc c'est tout. Merci.

M. LEONETTI

Pour les deux ?

Mme MURATORE

C'est Fashion Time et Show Mode.

M. LEONETTI

Bon d'accord ! Bon, puisqu'il y a pas d'autre intervention et globalement et à l'occasion de la première, je voudrais que chacun se souvienne bien que les casinos d'Antibes, La Siesta et Eden Beach sont des casinos qui d'abord apportent à la Ville d'Antibes la redevance maximale possible. On ne peut pas faire plus de 15 %, ils donnent 15 % du revenu brut des jeux.

Le deuxième élément est qu'ils apportent une contribution à l'activité touristique et je voudrais effacer encore une fois de l'idée de chacun et de chacune d'entre vous et des antibois et des juanais, chaque fois qu'un feu d'artifice est dans le ciel antibois, il est payé par les casinos.

Le troisième point est que lorsque vous regardez l'ensemble des manifestations qui existent, que ce soit le Festival du Jazz ou que ce soit la plupart des manifestations qui ont une attractivité commerciale ou touristique, elles sont financées par les casinos.

Et enfin, la dernière négociation avec La Siesta fait que 800 000 euros seront donnés pour la saison théâtrale, 700 + 100 pour l'activité touristique et que cet élément-là permet pour la contribution antiboise d'avoir une compensation presque totale puisque « Musiques au cœur » ne se déroulant plus et n'ayant pas l'obligation d'installer des tribunes, la double économie des tribunes et la reconversion qui est passée de 380 000 euros pour « Musiques au cœur » passe à 700 000 euros et continue à donner 100 000 euros à la Maison du tourisme pour les activités touristiques.

Donc après, il y a le moral, l'immoral, l'amoral, le pourquoi du comment. Il y a deux casinos, je veux rappeler que ces deux casinos si en produit brut des jeux, ils ont moins rapporté que les années précédentes parce que le produit brut a diminué, ils ne se sont pas désengagés, au contraire, de ce qu'on appelle les manifestations artistiques de qualité et de toute l'animation qui existe sur Antibes et Juan-les-Pins et qui n'est pas payée par le contribuable. Je voulais rappeler simplement ces deux éléments.

Alors, on va passer au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Trois.

Délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

11-2 - CASINO - LA SIESTA - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - AFFECTATION A DIVERSES MANIFESTATIONS - ORGANISATION DU FESTIVAL MUSIQUES AU COEUR ET INSCRIPTION DU FESTIVAL D'ART SACRE ET DU BOEUF THÉÂTRE - MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITÉ - CONVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. RAMBAUD

Tout a été quasiment dit donc la part de participation à la politique communale donc sera affectée. Elle est de 100 000 euros, je vous le rappelle. Elle sera affectée donc au Show Mode et aux feux d'artifice du 13 juillet et du 24 août.

Quant à la participation aux événements culturels de qualité, bien sûr, cette participation sera entièrement affectée au déficit de « Musiques au cœur » pour l'année 2012 et pour aller justement aux 700 000 euros, je vous propose que le casino La Siesta donc participe également au « Festival Antibes génération virtuoses », le Festival d'art sacré ainsi que le Festival du Bœuf Théâtre.

M. LEONETTI

Vous l'avez bien compris, cette année il n'y a pas encore l'activité théâtrale, mais nous avons déjà les 700 000 euros de manifestations artistiques de qualité. Et donc Monsieur RAMBAUD vous propose de les affecter sur les trois manifestations précitées.

Bien entendu, ces affectations viennent en déduction de l'engagement de la Ville et donc font faire des économies à la Ville dans le domaine culturel. Pour la 11-2, même vote ? Même vote.

Délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

11-3 - « PAIN AMOUR ET CHOCOLAT » ÉDITION 2012 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS COTE D'AZUR POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. RAMBAUD

Alors la Chambre de commerce italienne de Nice Sophia Antipolis, Côte d'Azur donc a proposé une manifestation autour du thème du pain, de l'amour et du chocolat aux alentours du 14 février donc jour de la Saint Valentin et ce, depuis cinq ans.

Pour la sixième édition en raison des travaux sur le parc de stationnement Pré aux Pêcheurs, la manifestation se déroulera sur la place Nationale à Antibes, le week-end prochain, du 10 au 12 février 2012. De par cette nouvelle situation au cœur de la vieille ville, une animation collective et un pavoisement autour du thème de l'Italie seront mis en place en amont avec les commerçants et restaurateurs du secteur, en partenariat avec la Commune pour annoncer et faire le lien avec la manifestation « Pain, amour et chocolat. »

Je vous rappelle que le soutien de la Commune, donc il y a pas de subvention, c'est simplement un soutien logistique qui se manifeste sous la forme de panneaux d'information au public, sous forme de phase d'affichage sur mobilier urbain, de divers matériel type tables, chaises, etc., barrières, conteneurs ainsi qu'un appui logistique et technique. Le montant donc estimé pour l'addition 2012 est de 18 000 euros. La mise à disposition de son domaine public à savoir la place Nationale est en fonction de la délibération que nous avons voté en Conseil Municipal. Cette redevance s'établit à 770 euros.

M. LEONETTI

En complément de ce que vient de dire Audouin RAMBAUD, cette année nous avons voulu, comme nous nous étions engagés, faire un certain nombre de manifestations intramuros à la fois à Juan-les-Pins et à la fois à Antibes pour compenser l'éventuelle pénalisation des deux gros chantiers qui existent dans les deux villes et pour continuer à animer la vieille ville d'un côté et Juan-les-Pins d'un autre côté. Et ce, pour la pénalisation qui existe au Palais des Congrès, de la suppression du Palais des Congrès et du chantier et pour la suppression du parking du Pré des Pêcheurs et de sa construction.

Dans ce contexte, diverses manifestations vont être étoffées et c'est plus que « Pain amour et chocolat », c'est la semaine italienne qu'on vous propose cette année avec des animations de rue et la participation des commerçants à cette manifestation pour en faire une manifestation qui anime fortement dans cette période le vieil Antibes. Et vous aurez un calendrier de l'ensemble des manifestations que l'on veut étoffer sans création particulière. À partir de ce qui existe, à partir du Bœuf Théâtre, à partir de Déantibulations, à partir d'un certain nombre de manifestations, faire en sorte que la ville soit plus animée et que nous puissions ainsi compenser touristiquement et culturellement le déficit qui pourrait être engendré par les deux grands chantiers.

Oui, Madame VERCNOCKE. Pas d'intervention.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14-1 - HANDICAP - ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES SERVICES MUNICIPAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FIPHFP - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TROTOBAS

Convention de partenariat avec le FIPHFP qui veut dire Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique. La Ville d'Antibes souhaite conduire une politique ambitieuse en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, en favorisant leur insertion dans les services municipaux, en favorisant leur maintien dans l'emploi. La collectivité a défini un programme d'actions et se propose de développer un partenariat en concluant une convention triennale avec le FIPHFP.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances prévoit entre autres l'obligation pour les collectivités territoriales d'atteindre le taux de 6 % d'agents et nous, nous en sommes à 6,45 %. Le but final serait d'atteindre d'ailleurs les 8 %. L'action en faveur du handicap de la Ville d'Antibes a pour objectif de favoriser l'intégration des agents communaux, de valoriser leur contribution à la réalisation des objectifs communs.

Cela implique entre autres un partenariat avec le FIPHFP dont la mission consiste à apporter une aide notamment financière aux employeurs publics. Cette convention définit les engagements des deux parties, mise en œuvre par la Ville d'une politique volontariste en faveur du handicap et versement d'une enveloppe budgétaire afin de mener à bien les actions prévues.

En contrepartie, le FIPHFP finance la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre d'un plan triennal d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Cela se fera à la hauteur de 580 666 euros, un premier acompte de 134 057,62 euros en 2012, un deuxième acompte de 116 392 correspond au plan d'action de la troisième année et enfin le solde atteignant le montant du premier acompte.

Cette demande de financement pour la mise en place d'un projet pluriannuel d'insertion a été validée par le Comité d'Hygiène et de Sécurité ainsi que par le comité local du FIPHFP de Provence Côte d'Azur réuni le 28 décembre 2011 pour délibérer sur ce projet de convention. Dans ces conditions, je me permets de proposer d'autoriser la signature de la convention à venir dont l'entrée en vigueur permettrait la mise en œuvre immédiate du plan d'action communale et que la Ville d'Antibes autorise Monsieur le Maire à signer cette convention. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. LEONETTI

Merci.

Pas d'intervention ? Bien, nous passons donc au vote. Personne est contre, ni s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Départ de Madame SAVALLI – Prouration à Madame LONVIS

Présents : 35 / Procurations : 11 / Absents : 3

21-1 - PORT DU CROUTON - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2010 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Alors on va attaquer maintenant tous les ports. Comme je vois que la Gauche et l'Écologie, PS et Verts interviennent sur tous, je repose la question de confiance. Est-ce que vous voulez intervenir sur chaque port parce qu'il y a quelque chose de particulier ? Ou est-ce que vous souhaitez faire une intervention globale ? Auquel cas Monsieur PERUGINI qui rapporte à la place de Monsieur BIGNONNEAU pourra faire une réponse globale et puis on votera. Madame MURATORE, vous êtes d'accord aussi ?

À l'occasion du port du Crouton, délibération 21-1, j'appelle les remarques de la Gauche et l'Écologie et du PS et les Verts et ensuite je ne les appellerai plus et si c'est le même type de vote, vous me direz c'est le même type de vote. C'est une information, il n'y aura même pas de vote.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, il y a quand même un vote sur la dernière délibération donc la 21...

M. LEONETTI

Oui sur les mandataires.

Mme DUMAS

Voilà, sur les mandataires.

Donc, je traite en effet globalement toutes les interventions sur les ports. Les différents sites, en effet, ne sont pas gérés de la même façon. Pourtant, seule l'association qui gère le port Abri de l'Olivette retrace correctement le déroulement de l'année 2010. Ce rapport pointe évidemment la question financière et la qualité du service. Il indique par exemple le nom des abonnés, ce que ne font aucun des autres délégataires pour les amodiataires, pourtant auparavant les listes étaient publiques. Vous le savez, nous n'étions pas d'accord pour mettre en délégation ces équipements. Une des raisons que nous avançons, l'opacité. Nous voyons qu'elle est de mise.

Ces dossiers nous sont présentés pour information, sauf le rapport annuel des mandataires où les élus municipaux siègent, donc au conseil d'administration du port Vauban. Ce rapport est d'ailleurs celui fourni par le délégataire à la photo près. Là aussi, pas de liste, rien sur la fréquence des conseils d'administration et rien sur leur ordre du jour. Franchement, cette méthode permet à la fois de se débarrasser d'une obligation en février 2012 pour le rapport 2010 et de continuer la gestion du port entre gens de bonne compagnie. Nous ne voterons pas donc cette dernière délibération et à la limite, à la lecture de la presse ce matin, on en apprend plus que dans les rapports sur le port Vauban.

M. LEONETTI

Difficile dans le rapport de 2010, d'apprendre des choses que va faire le port Vauban ou qu'il est en train de faire en 2012. Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Moi je n'ai pas lu Nice Matin aujourd'hui alors je ne sais pas.

M. LEONETTI

On va vous le fournir.

Mme MURATORE

D'un côté on a le port du Croûton, l'Olivette et la Salis. Donc ces ports sont gérés sous forme associative et pour nous ne posent pas problème. Toutefois, en ce qui concerne le port de l'Olivette, c'est la même question que l'année dernière. L'association ne peut pas financer les travaux indispensables. Vous vous étiez engagé à financer sous forme de subvention à l'association ces travaux si l'État ne le faisait pas. Où en êtes-vous des négociations avec l'État ? On n'a aucune information là-dessus dans le rapport.

Sur le port Gallice, ce port est encore déficitaire, mais c'est juste le montant de l'amortissement de l'actif de la DSP donc on a une gestion qui est, disons, équilibrée. Et après les compléments demandés par la Ville, le rapport présenté maintenant de ce fait est assez complet. Toutefois, la question de l'audit revient. Le 22 janvier 2009, le délégataire vous sollicitait pour réaliser un audit technique préparant la fin de la DSP. Nous ne disposons pas de la réponse de la Ville, mais le courrier du délégataire du 12 janvier 2010 semble indiquer que la Ville refuse de prendre à sa charge cet audit et par ce courrier, le délégataire s'engage à faire cet audit à ses frais et à préparer le cahier des charges de cet audit avec les services de la Ville. Qu'en est-il aujourd'hui ? Il n'y a aucune indication dans le rapport. L'année dernière, l'audit était semble-t-il avancé puisqu'on nous avait dit qu'on serait destinataire du résultat de cet audit.

Alors sur le port Vauban, nous revenons encore cette année sur le montant des provisions constatées par la SEM port Vauban. Nous rassurons Monsieur GONZALEZ. Nous savons ce qu'est une provision et nous savons aussi que les provisions constatées en comptabilité doivent être justifiées. Aussi, nous constatons que nous ne disposons toujours pas de la justification des 2 910 000 euros de provision à fin 2010 et de la justification de l'augmentation de plus de 106 % de ce poste entre 2000 et 2010. Nous savons que les travaux réalisés en 2010 s'élèvent à 104 000 euros. Nous sommes loin des 133 000 euros de fin 2009. Et de plus dans le dossier, les travaux mis en exergue concernent les années 2009 – 2010 et même 2011. À quoi correspondent les charges exceptionnelles de 355 000 euros ? Alors nous ne dirons pas comme les services l'année dernière que ces provisions permettent de diminuer l'impôt sur les bénéficiaires, mais nous souhaitons avoir des explications.

En ce qui concerne la qualité du service, un chapitre lui est consacré, mais il n'y a aucune indication des réalisations de 2010 pour améliorer la qualité du service aux usagers. La collecte des déchets, le tri sélectif pose toujours problème et pendant la construction du parking du Pré aux Pêcheurs, le nombre de places de parking a diminué et les usagers ont des difficultés pour trouver une place.

Dans le dossier, la deuxième délibération porte sur le rapport annuel des mandataires. Mais sur le CD qui nous a été remis pour ce Conseil Municipal, le rapport annuel des mandataires est inexistant. Je pense qu'il s'agit d'une coquille parce que nous avons deux fois le rapport de la SEM et non pas d'une part, le rapport de la SEM et d'autre part le rapport annuel des mandataires. On ne pourra pas voter le rapport annuel des mandataires puisqu'on n'en dispose pas. Merci.

M. LEONETTI

Alors, la méthode de débat que je vous ai proposée est un peu complexe. Je vais demander à Francis PERUGINI à la fois de faire un chapeau global sur l'ensemble des ports et de répondre à l'opposition.

Je demanderai à Jean-Pierre GONZALEZ de compléter spécifiquement sur le port Vauban, puis ensuite j'appellerai toutes les délibérations avec le fait que Monsieur PERUGINI nous dira quand même un mot particulier sur chaque délibération et sur chaque situation de chaque port. Francis PERUGINI.

M. PERUGINI

Oui, merci. Je rapporte à la place de notre ami BIGNONNEAU qui a subi une intervention qui s'est bien passée donc je dois le dire et qui est en maison de repos donc il se repose et nous, nous sommes là pour travailler.

Alors je dirai qu'Antibes a de la chance parce qu'elle a une façade maritime qui est importante et je pense qu'il faut rappeler quand même que nous avons quatre ports et puis un port mouillage qui est celui de l'Olivette. Ces quatre ports, ça représente 2 818 postes d'amarrage. Je crois qu'il est difficile de donner les noms de gens qui viennent dans 2 818 postes d'amarrage compte tenu qu'un port, je le rappellerai, ce n'est pas un garage, un stockage statique, ce sont des pôles d'activités économiques et il est normal et voulu et recherché que sur ces postes d'amarrage, il y ait des gens qui viennent, qui repartent, qu'on accueille beaucoup de gens, c'est-à-dire c'est la nécessité pour le nautisme, pour le tourisme. D'autant plus qu'on dit régulièrement qu'il n'y a pas suffisamment de postes d'amarrage et qu'il est recherché qu'on ait cette fluidité.

Quand on prend l'exemple du port abri de l'Olivette, il y a 43 postes. Sur 43 postes, c'est une association. Que l'association puisse dire qui est sur ces 43 postes, ça me paraît relativement facile. Ça me paraît beaucoup plus difficile pour les 200 soit 700 et quelques suivants. Je voudrais quand même attirer l'attention sur le fait qu'il est dit qu'ils ne sont pas gérés de la même façon. Tout à fait normal ! On ne peut pas comparer le port Vauban où la Ville a délégué une SEM et puis l'Olivette qui est un port associatif avec 43 postes. Alors on y trouve effectivement le port du Crouton avec une association, maintenant qui est une délégation de service public. On y trouve le port Gallice qui est un port amodié. Je dirai chaque fois et puis la Salis, le Crouton. On ne peut pas dire c'est géré. Les délégataires rendent compte et puis on a la commission consultative des services publics locaux qui examine ces différents rapports.

Alors, je voudrais avant de parler brièvement de chaque port, rassurer Madame MURATORE et nous en avons parlé, ce qui est très important. Le port Gallice, c'était en fait une amodiation de 50 ans, elle se termine en 2017. Et que les choses soient bien claires, il n'appartient pas à la société qui gère, l'association qui gère le port Gallice de réaliser l'audit. Il n'est pas normal que cet audit soit payé effectivement par le port Gallice. Il est normal que ce soit la Ville qui le paye. C'est une demande qui a été faite depuis assez longtemps par le port Gallice. La Ville a décidé que cet audit serait fait cette année. Nous aurons avant 2017, cette année, un audit qui sera fait pour répondre. D'ailleurs c'était prévu dans le cahier des charges du port. Je rassure cela.

Concernant le port Vauban, les différentes questions, je laisserai Monsieur le Président de la SEM répondre. Il saura certainement beaucoup mieux que moi répondre aux différentes questions. Alors je passerai si vous le voulez bien très rapidement sur les différents ports.

Le port du Crouton qui est géré par l'association des Plaisanciers du Crouton. Une autorisation qui date de 2007 pour quinze ans, qui s'achèvera en 2022. Le nombre de places 398 places avec pour le Crouton puisque c'est un port qui a beaucoup évolué, avec des bateaux qui maintenant vont jusqu'à 10 mètres, ce qui est relativement important. Un chiffre d'affaires de 332 K€, un résultat net de 10 000 euros avec un capacité d'autofinancement qui s'est améliorée donc une situation financière qui est, on le considère, satisfaisante avec un délégataire qui, en 2010, puisque ce sont les résultats 2010, qui a réalisé les travaux d'investissements qui étaient nécessaires, et d'entretien qui étaient nécessaires en 2010, avec en 2011 la réfection du quai J qui est prévue d'ailleurs et qui sera fait, avec une trésorerie qui lui permet de réaliser les travaux nécessaires. In délégataire qui, à notre sens, a une gestion cohérente de l'activité qui lui est déléguée.

Alors ensuite, concernant le port Gallice, j'ai dit tout à l'heure une convention d'une durée de 50 ans qui se termine le 31 décembre 2017. 524 places, 381 places amodiées, 143 places publiques. Avec une évolution, un changement des places publiques qui ont beaucoup évolué. Il faut reconnaître aussi que depuis l'activité économique fait que le nautisme a quand même beaucoup souffert ces trois dernières années et que nous avons des grands bateaux qui sont très très importants au port Gallice donc avec une activité qui lui a permis effectivement de compenser des visites un petit peu moins importantes en 2010, qui a versé à la Ville une redevance de 67 000 euros qui est indexée, vous le savez, sur ce qu'on appelle l'index TP02 qui est l'index génie civil pour les travaux portuaires, avec le délégataire qui chaque année effectivement nous avons un amortissement de caducité de 2 % de sa valeur, 50 ans de 2 %, ça fait 100 %.

Et donc avec la SA du Port Gallice qui produit des comptes en équilibre, il faut quand même le rappeler, puisque quand l'exercice de l'année est déficitaire, et bien la SA du port Gallice appelle les fonds manquants auprès des actionnaires, par contre quand il y a un exercice qui est bénéficiaire, il n'y a pas de dividende qui est versé aux actionnaires. Ça reste dans la caisse du port. Voilà très rapidement concernant le port Gallice qui est très bien géré. Tous les gens qui peuvent aller voir ce port, c'est un port qui est très bien géré et qui sera à l'échéance de 2017, je pense que l'audit le dira, la Ville en redeviendra et propriétaire et la Ville décidera de ce qu'elle fera de ce port, en très bon état.

Concernant l'Olivette, c'est un site qui est très pittoresque, qui est géré je l'ai dit tout à l'heure, c'est un mouillage qui est géré par une association qui n'a pas de personnel contrairement aux autres ports. C'est du bénévolat tout simplement. Les tarifs sont très faibles. C'est le port des pointus. C'est en fait l'image que l'on a. Le seul problème qu'il y a effectivement, c'est qu'en dehors du périmètre de la gestion de l'association, il y a la jetée enfin ce qu'on peut appeler la jetée où il y a les pyramides qui datent de la dernière guerre qui posent problème et où l'État a effectivement une obligation de faire en sorte que cette protection soit réparée pour pouvoir protéger ce port abri.

Concernant la Salis, c'est le dernier exercice d'entretien et d'exploitation de ce port par l'association. Au terme de la convention de 1981 qui s'achevait, qui était d'une durée de 30 ans qui s'achevait le 31 décembre 2010 et donc en septembre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la délégation de service public à la suite d'appel d'offres, vous vous en souvenez, pour une durée de 10 ans. Alors la gestion du port, nous avons 230 places.

C'est le plus petit port des quatre ports. Comme dans tous les ports, besoin de places. L'association reconfigure le plan d'eau. Le dernier exercice 2010, c'est un résultat d'exploitation qui est de 8 K€, avec un résultat financier qui est positif et une redevance qui a été payée de 9 215 euros H.T. Autrement au niveau de la gestion 2010, rien de particulier. Alors bien sûr, les perspectives 2011 dans le cadre de la DSP et d'une nouvelle action de l'association du port de la Salis.

Concernant le port Vauban, le port Vauban donc le port le plus important. C'est un des plus grands ports d'Europe. C'est le premier port en tonnage de plaisance de la Méditerranée et d'Europe. 1 623 postes d'amarrage avec 730 postes amodiés, 558 places publiques et 335 places à usage réservé puisqu'on y a à la fois des amodiataires, on a à la fois des places publiques et puis des clubs, puis il y a également la Prud'homie qui occupe différentes places sur ce port. Avec un chiffre d'affaires de 6,6 millions d'euros qui est en augmentation, avec un résultat d'exploitation de 155 K€ et un résultat net de 9 290 euros. Une situation financière solide et une redevance qui s'est élevée à 284 K€ et qui est aussi indexée sur l'indice TP02.

M. LEONETTI

Jean-Pierre GONZALEZ.

M. GONZALEZ

Oui, on l'a déjà dit, le port Vauban est une structure particulière dans la mesure où il est le plus grand port de plaisance d'Europe. Et ça nous donne une obligation, une contrainte, c'est de prévoir, non seulement de gérer le court terme, mais de prévoir le moyen terme et le long terme. Le court terme, c'est la gestion habituelle, ce sont les abonnés.

Alors on m'a dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas de liste d'abonnés. Mais c'est la première fois que j'entends cela. Une liste d'abonnés, très honnêtement si c'est obligatoire, je la fournirai. Mais je pense qu'il y a une obligation vis-à-vis de ces abonnés de pas les mettre sur la place publique et donc pour des raisons qui leur appartiennent.

Et si il y en a qui le font, je pense que c'est un peu exceptionnel que vous nous parliez de cela alors que vous n'avez jamais parlé de cela au niveau des parkings. Parce que les parkings sont astreints aux mêmes contraintes. Vous n'avez jamais demandé une liste d'abonnés, mais parce que vous l'avez vu dans un rapport et tant mieux, il y a eu quelqu'un qui a voulu jouer une transparence, une ultra-transparence, mais je ne jouerai pas l'ultra-transparence au détriment de la discrétion vis-à-vis des abonnés. Non pas qu'on ait quelque chose à cacher, mais parce que c'est comme cela et qu'on ne met pas tout sur la place publique. Par contre, si vous voulez voir cette liste d'abonnés, vous pouvez venir la voir au port dans la mesure où il n'y a rien à cacher et il n'y a rien d'opaque.

La gestion à court terme a aussi un impact sur le moyen terme, c'est-à-dire qu'on sait bien qu'aujourd'hui on a des travaux d'un tel montant et que demain, c'est-à-dire l'an prochain ou dans deux ans, on aura d'autres travaux plus importants. Par exemple en 2011, nous avons payé près de 1 million des travaux pour la digue de grande plaisance. Il a bien fallu les sortir. Alors c'est vrai que si nous n'avions pas dans le cadre de la SEM cette coutume de mettre des provisions importantes depuis quelques années de côté, et bien nous aurions recours à quoi ? À l'emprunt ! Nous évitons cela. Je crois que c'est de bonne gestion d'essayer d'éviter l'emprunt en faisant des provisions en perspective de travaux. Et contrairement à ce que vous avez dit aussi, il y a une liste à moins que vous ne l'ayez pas. Mais il y a une liste qui prévoit le planning des travaux de grands entretiens et de remise en état indispensables aux ouvrages concédés. Et cette liste, c'est la page 13. Donc si vous ne l'avez pas, je vous la donnerai. Voilà pour répondre à l'opacité dont vous avez accusé la gestion du port Vauban.

Nous avons effectivement des projets d'avenir en ce qui concerne le port Vauban puisque Francis PERUGINI l'a rappelé, la concession s'arrêtera en 2021. Et en 2021, ça fera 50 ans que le port Vauban aura été créé, d'où le projet qui vous a été présenté il y a quelques mois, de rénovation, de modernisation du port. Mais il faut le prévoir dès maintenant parce que si le monde économique est en crise actuellement et que la plaisance l'est elle aussi, les choses repartiront et il ne faut pas être les derniers à permettre le rebond de notre port, car c'est un outil économique important.

Et ponctuellement, il y a une étude de la Chambre de commerce qui est faite sur les retombées du port Vauban lui-même autour de la vieille ville. Il y a plus de 140 commerces qui directement dépendent du port Vauban, sans parler des retombées induites. Tout cela nous donne une obligation, c'est celle de prévoir l'avenir.

D'où l'article que certains ont vu aujourd'hui dans Nice Matin où je n'ai pas parlé de gestion courante comme ici nous parlons, mais d'avenir et de projet qui sont beaucoup plus importants et qui ont un but aussi c'est de ne pas faire recours à l'argent public, mais essayer avec l'argent privé de donner encore plus d'essor à ce port. Je crois que après ça, dire que nous avons 1 million de plus de provisions cette année, faut pas nous en blâmer, il faudrait nous en féliciter.

Et de dire qu'avoir 1 million de plus d'euros de provisions cette année, ça permet de faire face aux travaux de l'an prochain ou dans deux ans sans avoir recours l'emprunt, et Francis PERUGINI vous l'a rappelé. Francis PERUGINI vous l'a rappelé. Parmi les utilisateurs du port, il y a des amodiataires qui en général ont des moyens importants et pourraient répondre à la demande d'un prêt. Mais il y a aussi des petits utilisateurs, le yacht club, le CNA, la Prud'homie, les pêcheurs plaisanciers et donc je crois que c'est en sortant de la gestion l'argent des provisions aujourd'hui qui ne pèsera pas demain sur ces personnes-là, que nous faisons une bonne gestion. Voilà, merci.

M. LEONETTI

Alors l'ensemble des ports étant des éléments d'information. Les informations ayant été données par Francis PERUGINI, je passe directement, avec votre accord, à la délibération qui est Port Vauban.

21-2 - PORT GALLICE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2010 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Pas de vote

21-3 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE EXERCICE 2010 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Pas de vote

21-4 - PORT DE LA SALIS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2010 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Pas de vote

21-5 - PORT VAUBAN - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2010 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Pas de vote

21-6 - PORT VAUBAN - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - EXERCICE 2010 - APPROBATION

Mme MURATORE

Sur le CD, il y a deux fois le même document. Il n'y a pas le rapport des mandataires donc on ne peut pas le voter.

M. LEONETTI

C'est la même chose. Ce n'est pas la même délibération, mais c'est la même chose. Il y en a une dans lequel la délégation rapport annuel, il vous donne un rapport. Et ensuite, il me paraît assez logique que le rapport annuel des mandataires de la Ville soit équivalent au rapport. Je dirai même que c'est plutôt souhaitable.

Mme MURATORE

Normalement, non. Le rapport annuel des mandataires c'est l'activité des mandataires sur la gestion du port, le contrôle du port et l'avis des mandataires sur la gestion du port. Les autres années, on a un rapport différent.

Cette année, on a deux fois le même. Je regrette, on ne peut pas considérer que c'est le rapport des mandataires.

M. LEONETTI

Non, non, on vous l'a toujours présenté comme ça.

M. GONZALEZ

Ça a toujours été le même. J'ai l'impression qu'aujourd'hui il y a dans l'air, quelque chose de particulier pour qu'on ressorte des éléments qui ne sont jamais sortis. Alors que ces deux rapports ont toujours été identiques, car comme dit, Monsieur le Maire...

Vous permettez, je termine ! Car comme a dit Monsieur le Maire, effectivement le rapport des délégataires ne peut être que conforme, heureusement d'ailleurs, à celui des mandataires à celui du délégataire.

M. LEONETTI

Après, vous pouvez jouer sur la forme. On peut changer le titre mais on va dire la même chose à l'intérieur. Si vous voulez qu'on change la forme, on peut changer la forme, mais enfin quand il y a une délégation, la délégation rapporte pour information. Et quand il y a des délégataires, les délégataires apportent leur action au niveau de la délégation qui est similaire à la délégation. Ça fait 15 ans que je fais comme ça ! Si vous voulez qu'on change, on peut changer, Et depuis le début du mandat, on fait comme ça.

Mme MURATORE

Non, vous ne pouvez pas dire ça, je reprends ma déclaration de l'année dernière. Je disais, le rapport des mandataires de la Ville reprend pratiquement par copié / collé le rapport du délégataire alors que nous souhaiterions connaître le travail des représentants de la Ville et leur analyse. On devrait avoir une analyse sur l'activité du port. Or cette année, il n'y a même pas ça. C'est les 76 pages in extenso. Donc ce n'est pas possible !

M. LEONETTI

Mais ce qui est possible, c'est que vous dites exactement la même chose cette année que l'année précédente parce que les choses sont présentées cette année comme l'année précédente. L'année prochaine, je vous ferai un élément qui dira, il y a la délégation.

Qu'est-ce que c'est la SEM du port ? C'est la Ville. Vous voulez que je vous le dise ? C'est la Ville. La preuve, c'est que c'est le premier adjoint qui préside. Et c'est une structure qui est une SEM. Après, que vous ayez dans la délégation les mêmes éléments que le délégataire, ça ne me paraît pas tout à fait anormal, sauf à faire une schizophrénie dans le cerveau de Jean-Pierre GONZALEZ, c'est un petit peu difficile.

Si vous voulez qu'on fasse une présentation différente, on la fera différemment, mais aujourd'hui concevez que le port est géré majoritairement par des délégataires de la Ville et que c'est une émanation de la Ville. La preuve, c'est que quand ça sera terminé et que le temps sera épuisé, le port sera remis en 2017 dans les mains de la Ville. 2021 ! Dans les mains de la Ville,

Au vote, qui est contre ? Trois, quatre, cinq. Je vous remercie. Abstention, d'accord. Siva aux quatre bras s'abstient. Port Vauban, délégation de service public portuaire, c'est fait.

Délibération adoptée **à la majorité par 38 voix POUR sur 45** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 2 abstentions : Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN).

23-1 - PETITE ENFANCE - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS PRÉ EN BULLE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR

Alors Monsieur le Maire et chers collègues, il s'agit de renouveler la convention qui lie la Ville à la Caisse d'allocations familiales pour une structure différente des structures habituelles que sont les crèches ou les multi-accueils et qui est un lieu d'accueil parents – enfants. C'est-à-dire un endroit où les parents peuvent venir avec leur bébé, en général ce sont les mamans dans la période qui suit la naissance ou dans la toute petite enfance. Ce sont généralement des mamans qui sont à domicile, soit parce qu'elles ont pris un congé parental, soit parce qu'elles ne travaillaient pas.

Ce lieu permet à ces mamans de sortir d'un certain isolement, de se conforter sur la façon de s'y prendre avec cet enfant très jeune et de rencontrer des professionnels de la petite enfance avec d'autres parents et enfin pour les petits enfants qui sont avec leurs parents, de rencontrer aussi d'autres enfants avant d'être mis un jour à l'école maternelle.

Donc, ce lieu d'accueil Pré en bulle est installé dans l'espace famille Cardi, dans des locaux réservés à des activités familiales à côté de la crèche Cardi. La Caisse d'allocations participe aux salaires des personnels spécialisés qui accueillent ces parents. Et donc ce montant s'est élevé à 2 240 euros, je crois, en tout cas dans ces zones l'année dernière, 2 416. Donc il nous est demandé de vous autoriser à renouveler cette convention et à percevoir les fonds de la Caisse d'allocations familiales.

M. LEONETTI

Merci. Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

23-2 - PETITE ENFANCE - ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR

Alors, ce deuxième rapport concerne des montants beaucoup plus importants puisqu'il s'agit la participation de la Caisse d'allocations familiales au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance et la Caisse familiale participe évidemment de façon très importante à cet aspect de la politique familiale. Vous avez donc là la liste des établissements qui sont concernés. Ces conventions sont renouvelées. Quelques modifications sont apportées par la Caisse d'allocations familiales, mais qui concernent essentiellement la forme.

Donc des simplifications sur les documents et les prestations par exemple, c'est le même montant de participation pour les enfants de 0 à 4 ans que les enfants de 4 à 6. Des simplifications donc administratives et des modifications dans les documents qui nous sont remis et dont vous avez la liste là, les conventions, les conditions particulières de cette prestation de service unique et les conditions générales de la prestation de service ordinaire.

Cette convention sera donc signée pour 4 ans, de janvier 2012 au 31 décembre 2015 et son montant permet à la Ville de recevoir de la Caisse d'allocations familiales un montant de 2 243 000 pour l'exercice 2011 par exemple. Cette participation est donc importante et elle est un des éléments importants de la participation de la Caisse d'allocations familiales qui participe en outre, à travers un autre type de contrat et l'ensemble s'élevant à 4 260 000 pour l'exercice 2010 par exemple.

Donc il nous est demandé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler, à signer cette nouvelle convention pour 4 ans et à autoriser la commune à percevoir la prestation de service unique qui en découle.

M. LEONETTI

Très bien ! Je voudrais signaler la qualité de la négociation de Jacqueline DOR avec les allocations familiales et en même temps la qualité des services qui sont rendus à la Ville d'Antibes et qui permettent des subventions à hauteur maximale. Donc, c'est à la fois une très bonne nouvelle, mais enfin une marque de reconnaissance aussi de la Caisse des allocations familiales.

Passons au vote. Personne n'est contre ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

24-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PONT - RAIL AVENUE ARISTIDE BRIAND - PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU EXISTANT - CONVENTION AVEC LA SNCF - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHIALVA

Dans le cadre de la réalisation de l'opération de renforcement des collecteurs d'eaux usées du bassin versant de l'Aral, les travaux entrepris par la technique du microtunnelier nécessitent de passer le nouveau collecteur sur le pont-rail situé avenue Aristide Briand, c'est-à-dire sous la voie ferrée de la ligne Marseille – Vintimille.

À ce titre, une convention doit être établie avec la SNCF afin de préciser les caractéristiques générales de ces travaux à proximité des infrastructures ferroviaires ainsi que les obligations respectives de la SNCF et de la Ville d'Antibes concernant l'exécution et le financement des prestations de la SNCF, surveillance des installations de RFF, de la sécurité des personnes et des circulations ferroviaires pendant la période des travaux, les prescriptions minimales de la Ville devra respecter pendant son intervention pour protéger l'ouvrage ferroviaire, suivi du nivellement des voies et de la topographie de l'ouvrage au droit du pont, la gestion ultérieure des aménagements réalisés.

Coût des prestations à réaliser par la SNCF : 12 620 € H.T., évalués en août 2011. Il s'agit donc d'approuver le projet de convention définissant les modalités d'exécution des travaux aux abords des emprises et ouvrages ferroviaires du pont-rail de l'avenue Aristide Briand et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, de dire que les dépenses relatives à la réalisation de ces travaux seraient imputées sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement.

M. LEONETTI

Pas d'intervention ? Pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

29-1 - MUSÉE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - RÉAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE DU MUSÉE / ACHAT - ÉCHANGE ET MISE EN VENTE DE PRODUITS EN RÉGIE - FIXATION DES MODALITÉS

M. DAHAN

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voudrais tout d'abord rappeler que le 14 février, puisque place Nationale il y aura des événements, le musée Peynet sera ouvert.

M. LEONETTI

Et pas que pour l'amour italien.

M. DAHAN

Et gratuit !

M. LEONETTI

Et gratuit !

M. DAHAN

Et gratuit puisque effectivement, c'est le jour des amoureux. Alors pour les amoureux, on est obligé effectivement de renouveler un petit peu les différents produits qui sont vendus au musée. Et je vais attirer particulièrement votre attention aussi sur la nouvelle affiche qui a été faite, qui est une affiche qui est un peu plus contemporaine, qui donne un autre regard en fait sur les dessins de Peynet. Je crois que c'est intéressant.

Dans ce cadre-là et effectivement toute une série de produits qui vous est proposé pour réapprovisionner la boutique et ceci pour un montant de 5 486 euros qui amènera une recette prévisionnelle de 13 764. Il vous est demandé d'approuver les modalités d'acquisition et de la revente de ces articles.

M. LEONETTI

Très bien ! Et je me permets d'annoncer que comme nous l'avons organisé ensemble, Plantu viendra exposer au musée Peynet « Les relations agitées franco-allemandes » en dessin, que j'ai eu l'occasion d'inaugurer à l'ambassade de Berlin. Donc nous en bénéficierons et nous verrons que les caricatures d'Angela Merkel et d'un président de la République sont quelquefois plus vraies que nature.

Sur cette délibération, je propose le vote. Pas d'abstention, pas de vote contre. Je vous remercie.

Délibération à l'unanimité.

29-2 - MUSÉE PICASSO - ÉDITION DE CARTES POSTALES A L'OCCASION DE L'EXPOSITION « UNE MODERNE ANTIQUITÉ : PICASSO, DE CHIRICO, LEGER ET PICABIA EN PRESENCE DE L'ANTIQUE » - ÉDITION, ÉCHANGE ET MISE EN VENTE EN RÉGIE A LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITÉS.

M. DAHAN

La deuxième délibération concerne effectivement le musée Picasso. Là aussi, je me permets de vous rappeler que le 17 février, il y aura une grande exposition avec Picasso, de Chirico, Léger et Picabia pour « une moderne antiquité » et dans ce cadre-là, il est demandé donc l'impression de cartes postales pour un montant de 1 200 euros qui doit amener une recette prévisionnelle de 2 880. Il vous est demandé d'approuver effectivement la modalité d'édition et de revente de ces cartes postales.

M. LEONETTI

Très bien ! L'exposition Picasso débute le 17...

M. DAHAN

17 février.

M. LEONETTI

...février. Merci.

Pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

34-1 - CATALOGUES D'EXPOSITION D'ARCHIVES - MISE EN VENTE A LA BOUTIQUE DE LA VILLA EILENROC

Madame TORRES – FORET - DODELIN

Mon amie Nathalie DEPETRIS n'étant pas là, je rapporte la délibération pour vous demander d'adopter le principe de la mise en vente des catalogues des expositions qui ont lieu au service d'archives municipales donc à la boutique de la villa Eilenroc.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre. Pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

36-1 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2ÈME GÉNÉRATION - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Qu'est-ce que c'est la 2^{ème} génération jeunesse ? C'est après 60 ans ?

Mme BADAOU

Ce sont les deuxièmes contrats proposés par la CAF. Alors, la Commune a signé avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes pour une durée de quatre ans, une convention d'objectifs et de financement dénommée « contrat enfance jeunesse. » Cette convention s'est substituée aux engagements contractuels existants. Elle a intégré dans son volet jeunesse, le développement des actions à destination des enfants de plus de 6 ans. Par la suite et par délibération du 29 janvier 2010, le contrat enfance jeunesse a incorporé par avenant dans son volet enfance, le développement des actions d'accueil des enfants de moins de 6 ans. La Caisse d'allocations familiales propose aujourd'hui de renouveler son partenariat financier dans le cadre d'un second contrat enfance jeunesse, quadriennal pour la période allant de 2011 à 2014. Les objectifs et les engagements de chacun des partenaires dans cette deuxième convention sont proches de ceux du premier contrat. Dans le cadre de son nouveau CEJ, les prévisions budgétaires s'élèvent à 1 643 957 euros en 2011. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la CAF cette convention.

M. LEONETTI

Bien ! Pas d'intervention ? Pas de vote contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

38-1 - RELATIONS AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR UN PLAN DE GESTION DURABLE DES SITES GÉRÉS POUR LE CONSERVATOIRE

M. GILLI

Monsieur le Maire, chers collègues. Personne ne sera surpris si je vous dis que je vais encore vous parler du Conservatoire du littoral, qui comme vous le savez, développe une politique foncière visant à protéger définitivement des espaces naturels d'intérêt écologique avéré et qui en confie en toute confiance la gestion à des collectivités comme la Ville d'Antibes.

La Ville a ainsi défini pour ces sites, donc les sites dans leur configuration actuelle à savoir les deux tiers de la presqu'île Saint-Roch où se trouve le Fort Carré et le bois de la Garoupe en contrebas de la chapelle et du phare. La Ville a ainsi défini pour ces sites un plan de gestion durable sur lesquels il convient de s'engager, qui s'articule autour de trois grands volets : une réglementation du site destinée aux usagers, un programme de gestion du site identifiant les actions d'aménagement, d'entretien mais aussi d'animation du site en cohérence avec les principes du conservatoire. Mais aussi et c'est une nouveauté pour notre Ville, un outil d'auto-évaluation de ce programme en vue d'en dresser un bilan annuel qui apprécie l'impact des actions menées au regard de la satisfaction des usagers.

Donc il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'engagement de la Ville à gérer les sites du conservatoire conformément au programme de gestion associé à cet engagement et d'approuver les programmes de gestion et leur outil d'évaluation. Merci.

M. LEONETTI

Et les sites qui devraient grâce à l'action de Mathieu GILLI et de tout le Conseil, étendre son action dans les semaines à venir. Ça s'appelle du teasing.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Personne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPÉRATION URBAINE SUR JUAN-LES-PINS - LANCEMENT DE LA PHASE 1 - DYNAMISATION DU TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL DE PROXIMITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION

M. LEONETTI

Il y a une présentation, présentons ! Monsieur COUTY présente.

M. COUTY

Merci. Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Opération urbaine FISAC Juan-les-Pins, présentation de la première phase. Alors pendant cette présentation, je vais vous parler de quatre points. Nous verrons le périmètre FISAC de Juan-les-Pins, les objectifs stratégiques de l'opération urbaine, le plan d'action de la phase 1 et également un point sur le budget prévisionnel de l'opération.

Périmètre FISAC de Juan-les-Pins. Ici vous pouvez donc voir sur cette carte l'implantation, des différentes cellules commerciales. Périmètre donc qui s'étend du boulevard Poincaré jusqu'au boulevard Wilson, au niveau du lycée Audiberti, du Pont du Lys également jusqu'à la Pinède en passant par la frange littorale. Sur ce périmètre, nous avons près de 700 locaux commerciaux, dont une soixantaine de locaux en location saisonnière.

Le second point donc les objectifs stratégiques qui fixent le programme de la phase 1 et des phases ultérieures.

Quatre points : orienter Juan-les-Pins vers une destination commerciale à l'année. Il s'agit de faire un lissage de cette saisonnalité qui peut parfois être pesante dans l'exercice de l'activité commerciale et par là même donc de renforcer les habitudes de fréquentation sur ce pôle tout au long de l'année pour permettre aux commerçants de mieux travailler. Élargir le profil de clientèle en repositionnant le niveau de gamme. Alors on a un positionnement des boutiques qui tend à être moyenne gamme et qui malheureusement tend parfois à glisser vers le bas de gamme. Il s'agit effectivement de conforter ce positionnement moyenne gamme, moyenne gamme plus pour faire en sorte que les clientèles justement évoluent également sur la fréquentation de ce secteur-là. Créer une identité juanaise forte. Il s'agit de l'identité commerciale de ce secteur pour renforcer sa visibilité et sa lisibilité.

Et puis enfin un quatrième point, offrir un environnement urbain commercial de qualité. Alors, il s'agit de répondre aussi aux nouvelles exigences des consommateurs qui veulent à la fois un espace urbain confortable, convivial et puis des boutiques aussi qui sont en harmonie avec l'espace marchand qu'ils sont amenés à fréquenter. Et d'autant plus lorsqu'on est sur un secteur qui est qualitatif comme celui de Juan-les-Pins dont l'attrait environnemental est très très fort.

Le plan d'action de la phase 1, alors il se décline en quatre parties : Un volet étude qui nous permet de préfigurer les actions ultérieures sur les phases 2 et sur les phases 3. Un volet animation communication et promotion, un volet qui repose énormément sur l'implication des acteurs économiques du secteur juonais. Et puis deux points qui concernent la formation et la gestion de projet qui sont les actions d'accompagnement de tout ce programme d'action.

En phase 1, quatre études. La première qui est accessibilité aux commerces, évaluation et optimisation. Alors il s'agit de faire un diagnostic et des préconisations sur comment définir des meilleures conditions d'accès aux commerces, comment optimiser le stationnement, optimiser toute la circulation sur la station. Le corollaire de cette première étude, le schéma d'aménagement de l'espace marchand juonais. Là, il s'agit effectivement de préfigurer les futurs aménagements sur cet espace marchand. Ces deux études doivent être d'ailleurs menées de concert, de façon à se renvoyer la balle et de produire leurs résultats au même moment. Là aussi, il y aura, bien évidemment, un diagnostic, des préconisations et notamment un volet qui concernera une charte des boutiques et très spécifiquement sur leur devanture pour que justement l'espace urbain soit en harmonie avec ces devantures commerciales.

Une étude d'évaluation de la phase 1 donc analyse des résultats pour préfigurer là aussi les phases 2 et les phases 3. Et quatrième point locaux saisonniers, état des lieux et perspectives. Alors c'est une étude qui sera menée en interne et qui consiste essentiellement d'ailleurs à sensibiliser les propriétaires bailleurs et de les sensibiliser à quoi ? Aux problèmes qu'on peut rencontrer sur un espace qui est saisonnier et donc les difficultés que ça peut engendrer pour l'exploitation commerciale.

Phase 1, animation, communication et promotion. Nous avons cinq actions. La promotion d'un événement de la Fédération, qui a été créée d'ailleurs au détour de cette étude préalable. Cet événement doit nous permettre justement de procéder à ce lissage de la saisonnalité, de renforcer l'identité et puis aussi de mobiliser les forces vives. Ce sont à la fois les associations de commerçants, la fédération elle-même, mais aussi les associations qui font l'identité locale. Le Club des Ambassadeurs de Juan-les-Pins. C'est un outil justement qui va nous permettre de travailler cette identité, d'aller chercher tout ce qu'il y a de meilleur sur cette station et de faire savoir justement tout ce qui est fait et de développer un état d'esprit positif. En phase 1, il s'agira de créer ce club des ambassadeurs, ce n'est pas forcément quelque chose de facile.

Le troisième point, c'est le calendrier guide des boutiques dénommé « Shopping Juan ». C'est un guide des boutiques comme vous l'avez peut-être vu sur le centre-ville, sur la vieille ville et c'est un calendrier justement parce que ça permettra d'avoir tout un travail qui sera fait sur l'identité de Juan-les-Pins et un travail sur cette image.

Quatrième action : internet, shopping Antibes Juan-les-Pins. Alors c'est le site portail des commerçants qui a été créé dans le cadre du FISAC centre-ville, qui s'est développé depuis sur la vieille ville et sur Juan-les-Pins et ce site a donc évolué, il a été rénové, il va changer de nom et il aura un volet spécifique sur chacun de ces quartiers que je viens de vous citer notamment sur Juan-les-Pins. Et il reviendra donc aux acteurs économiques de l'utiliser, de développer son usage auprès des commerçants pour justement qu'ils puissent développer leur activité commerciale auprès de leur clientèle.

Le dernier point de ce volet animation et communication, il s'agit donc de la Fédération tourisme et commerce de Juan-les-Pins, identité et outils de communication. Donc cette fédération s'est créée en avril 2009 et pour jouer son rôle justement de catalyseur et de fédérateur des énergies sur cette station, nous devons la doter d'un certain nombre d'outils de communication internes qui lui permettront justement de fédérer au mieux les différents acteurs économiques.

Phase 1 enfin, donc les actions, comme je vous le disais, d'accompagnement qui concerne la formation et la gestion de projet. Le premier volet donc TPE performantes donc des très petites entreprises puisque nous traitons de commerces de proximité et d'artisanat. Ce sont des actions qui sont dévolues aux compagnies consulaires, à la Chambre de commerce et d'industrie et à la Chambre des métiers et qui doivent justement nous permettre d'accompagner tout ce programme et de faire en sorte que les commerçants et les artisans soient sensibilisés justement à toutes les mutations commerciales et, comment dire, toutes les nouvelles envies de ces consommateurs qu'ils doivent satisfaire.

Et puis vous avez deux fiches actions donc qui concernent le comité de pilotage qui est là justement pour élaborer les phases, suivre leur déroulement et puis ensuite faire un certain nombre de propositions pour les phases ultérieures. Couplée à une fiche qui est coordinateur FISAC qui lui est chargé de mettre en place les actions qui sont souhaitées par ce comité de pilotage.

Quelques éléments sur cette phase 1 et ce budget prévisionnel. Le montant global H.T. en euros est de 184 029 euros. La demande de subvention est donc établie sur une base de 50 % puisque nous avons à faire des actions de fonctionnement, à 92 014,50 euros. Avec une part de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins de 81 007,25 euros et une part Fédération à 11 007,25 euros. Voilà c'était les quelques éléments que je pouvais vous présenter. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci beaucoup ! Monsieur PERUGINI vous voulez ajouter quelque chose ?

M. PERUGINI

Oui, il est toujours très difficile d'être la dernière question d'un Conseil municipal.

M. LEONETTI

On sent qu'il y a une impatience.

M. PERUGINI

Je voudrais tout simplement dire qu'il s'agit comme vous l'avez compris, du FISAC de Juan-les-Pins qui est en fait non pas un aboutissement, mais je dirais on a eu un premier FISAC qui remonte à une dizaine d'années du centre-ville d'Antibes, qui est achevé. On a démarré en 2007 celui du centre ancien qui est en cours. Et là démarre, a démarré le plan FISAC de Juan-les-Pins qui est phase 1. En fait, un FISAC c'est un peu compliqué parce que c'est d'abord un partenariat État – Ville et commerçants. Moi je voudrais tout simplement dire qu'il y a une fédération maintenant qui a regroupé les deux associations de commerçants de Juan-les-Pins, les plagistes et les hôteliers qui ont commencé à travailler, qui ont réfléchi à un certain nombre d'idées avec des événements qui vont être pris en compte dans le cadre de l'animation. François COUTY a évoqué le site internet.

Ce site internet existe sur la Ville d'Antibes depuis déjà un certain nombre d'années puisque c'est Antibes Demain centre-ville qui l'a pris en compte. Il est en train d'évoluer. C'est un site qui fonctionne, qui s'autofinance, ce qui est important et dans lequel effectivement toutes les associations et Antibes Juan-les-Pins va travailler ensemble. C'est un élément important. Les éléments financiers ont été indiqués, il est demandé tout simplement au Conseil de décider de la réalisation de la phase 1 puisqu'il y a trois phases et de solliciter l'attribution des subventions au niveau de l'État, du département, etc.

M. LEONETTI

Parfait ! Il y a-t-il intervention ? Madame DUMAS, qui va nous prouver qu'elle peut être extrêmement synthétique.

Mme DUMAS

Faut pas exagérer quand même ! Mais par contre très endurante parce que je peux tenir encore une petite heure si vous le souhaitez.

M. LEONETTI

Pas de problème !

Mme DUMAS

D'accord. Ce rapport d'ailleurs pourrait prêter à rire si la situation économique et sociale n'était pas si inquiétante. Rapidement un bref résumé. La décision du FISAC sur le secteur de Juan-les-Pins se prend ici le 25 septembre 2008. Comme d'habitude sous-traitance à un fameux cabinet d'experts qui rend son diagnostic en février 2010 et peut-être des actions sont envisagées au plus tôt pour le quatrième trimestre 2012. Nous sommes tout à fait favorables à l'existence des FISAC que nous avons d'ailleurs votées dans cette assemblée et de celui-ci en particulier. Mais que l'on nous prenne pas pour des imbéciles, il ne joue pas du tout son rôle !

Ce rapport ressemble à soixante pages de blablas pour demander de l'argent public sans jamais parler des salariés sur ce secteur, des besoins de la population, des besoins des saisonniers et même pas de l'état économique du secteur et encore moins de la situation de l'emploi sur Juan, mais par contre d'un problème d'identité juanaise à construire. Franchement de qui se moque-t-on ?

Cette identité a bien existé, identité juanaise autour du jazz, des plages et du cadre de vie. Mais la Ville a abandonné depuis longtemps maintenant Juan-les-Pins, en tout cas a montré trop souvent son désintérêt. Il suffit de voir l'état de la Pinède, les projets abandonnés comme le Provençal et des bâtiments vides depuis des années. Le sommet du vide de cette phase 1 est au sujet des besoins des logements des saisonniers. Non seulement, il n'y a aucune demande de subvention à ce sujet, mais en plus, on peut lire des phrases de ce type pour résoudre ces carences de notre Commune : rencontre avec des propriétaires bailleurs, négociation et recherche de solutions. J'ose espérer que ça a déjà été fait et qu'on n'attend pas ce rapport pour le faire.

Voilà la rigueur et le sérieux avec lequel vous traiter le problème du logement des saisonniers qui nous le savons représente un nombre d'emplois conséquent dans une ville comme la nôtre avec une économie basée sur le tourisme. C'est lamentable ! Un dernier mot. Dans la délibération, vous voulez demander des subventions au Conseil Régional. Mais celui-ci n'a pas la compétence d'aider au financement des FISAC. Alors nous restons favorables au FISAC mais son activité et ses réalisations doivent être plus sérieuses et plus concrètes et ne pas se résumer à ce blabla insipide.

M. LEONETTI

Madame DUMAS, effectivement, ça me manquait. Donc lamentable, c'est l'intervention que vous venez de faire parce que visiblement à la fois, elle est à la fois fausse et décalée. Elle est fausse parce que le fait d'implanter un Palais des Congrès au centre de Juan-les-Pins, ce n'est peut-être pas tout à fait anodin. Ça comporte un investissement lourd, une confiance de la part des investisseurs et une volonté publique assez forte, avec en plus les parkings nécessaires. Juan-les-Pins, on peut le prouver quand vous voulez, reçoit plus de subventions - et c'est normal parce que c'est la station balnéaire - que tout autre quartier d'Antibes. Donc, vous embauchez bien entendu l'habituel Juan-les-Pins est oublié sauf que je ne vous y ai jamais vu mettre les pieds.

Et donc par conséquent, lorsque vous êtes décalée lorsque vous parlez du FISAC et que vous dites que vous nous parlez du social. Le FISAC c'est une dynamisation commerciale destinée à avoir une impulsion touristique sur une station balnéaire. Donc, excusez-moi de rappeler que ça a une procédure et que cette procédure ce n'est pas vous qui l'avez inventé ni moi, mais que ça passe par une étude et que cette étude elle est loin d'être négligeable parce qu'elle apporte un certain nombre d'éléments diagnostics qui nous permettent justement une orientation et de voir comment vit Juan-les-Pins en terme commercial puisque c'est ça l'objet. Et pas l'objet de savoir s'il y a des logements sociaux à Juan-les-Pins qui est un autre débat, important, mais qui est un autre débat.

Donc votre intervention effectivement vous avez commencé à dire ne nous prenez pas pour des imbéciles. Madame DUMAS, ne nous prenez pas pour des imbéciles ! Que vous fassiez une campagne électorale, c'est tout à fait légitime, que vous la fassiez au sein du Parti Communiste qui est le vôtre, c'est tout à fait légitime et compréhensible. Mais que sur une intervention sur le FISAC, vous veniez nous parler du social, du saisonnier, de l'organisation des travailleurs.

Non franchement ! Essayez de le faire lorsqu'on parle d'emploi, lorsqu'on parle de truc... essayer que ce soit un peu moins décalé par rapport à la proposition que nous faisons. On fait une proposition de FISAC, effectivement il y a des commerçants qui y adhèrent. Effectivement, il y a un projet. Effectivement, ce projet se fait autour d'un Palais des Congrès et effectivement il se fait autour d'animations. Et effectivement, comme vous le dites, Juan-les-Pins n'a pas été abandonné parce que dans tous les pays du monde, on continue à savoir que c'est là où il y a des plages et c'est là où il y a un Festival du Jazz. Et le Festival du Jazz qui a tellement été abandonné par la Ville Antibes Juan-les-Pins, il continue à être la première destination des gens qui ont envie d'écouter du jazz et il écoute gratuitement – tiens, socialement – et gratuitement dans des off qui sont multipliés par la Maison du Tourisme et par Audouin RAMBAUD et par une programmation dont personne ne conteste qu'elle est de grande qualité.

Donc, vous remballiez tout ça. Le FISAC, vous votez ou vous ne le votez pas, mais puisque vous êtes pour le FISAC, ça, ça fait partie du FISAC. Donc vous êtes pour ou vous êtes contre. Vous faites votre choix et vous ferez vos diatribes avec un porte-voix et je vous déconseille de le faire sur l'espace du Pré des Pêcheurs parce qu'à mon avis, le porte-voix aura besoin d'être grand parce que la foule ne sera pas nombreuse.

Au vote, qui est contre ? Tout ça, pour ça ! Qui est contre ? Voilà ! S'abstient ? Voilà, très bien. Tout ça pour une abstention. Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

La séance a été levée à 18 h 20.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI